

OMPI



SCP/1/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 25 mai 1998

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS

Première session
Genève, 15 - 19 juin 1998

FORMULAIRES INTERNATIONAUX TYPES

établis par le Bureau international

INTRODUCTION

Le présent document, qui complète le projet de traité et le projet de règlement d'exécution révisés faisant l'objet du document SCP/1/3, contient les projets de formulaires internationaux types et les notes y relatives.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des formulaires internationaux types

	<u>Page</u>
Formulaire n° 1 Demande de délivrance d'un brevet - Requête	5
Formulaire n° 2 Pouvoir	14
Formulaire n° 3 Requête en inscription de changements de noms ou d'adresses	17
Formulaire n° 4 Requête en inscription d'un changement de déposant ou de titulaire	22
Formulaire n° 5 Certificat de cession	31
Formulaire n° 6 Requête en inscription ou en radiation de l'inscription d'un accord de licence	35
Formulaire n° 7 Requête en inscription ou en radiation de l'inscription d'une sûreté réelle	43
Formulaire n° 8 Requête en rectification d'erreur(s)	51

Notes relatives aux formulaires internationaux types

Notes relatives à l'ensemble des formulaires internationaux types	56
Explications sur les notes de bas de page figurant dans les formulaires internationaux types	56
Notes relatives au formulaire n° 1 Demande de délivrance d'un brevet - Requête	56
Notes relatives au formulaire n° 2 Pouvoir	61
Notes relatives au formulaire n° 3 Requête en inscription de changements de noms ou d'adresses	62
Notes relatives au formulaire n° 4 Requête en inscription d'un changement de déposant ou de titulaire	64
Notes relatives au formulaire n° 5 Certificat de cession	66

		<u>Page</u>
Notes relatives au formulaire n° 6	Requête en inscription ou en radiation de l'inscription d'un accord de licence	67
Notes relatives au formulaire n° 7	Requête en inscription ou en radiation de l'inscription d'une sûreté réelle	69
Notes relatives au formulaire n° 8	Requête en rectification d'erreur(s)	70

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 1
DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN BREVET

présentée à l'office de

REQUÊTE

0.1	RÉSERVÉ À L'OFFICE	
0.2	Référence du déposant ¹ :	
0.3	Référence du mandataire ¹ :	

1.	Pétition en délivrance d'un brevet Il est demandé par la présente requête la délivrance d'un brevet d'invention.	
2.	Titre de l'invention	
3. 3.1 3.1A 3.1A.1 3.1A.2 3.1B 3.1B.1	Déposant(s) Nom Si le déposant est une personne physique, nom de famille ou nom principal ² : prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) ² : Si le déposant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :	

¹ La référence attribuée par le déposant ou le mandataire à la présente demande peut être indiquée ici.

² Les noms à indiquer sous 3.1A sont soit le nom complet du déposant soit le nom utilisé habituellement par celui-ci.

3.2	Adresse	
3.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
3.2.2	Ville :	
3.2.3	Canton, province, département, etc. :	
3.2.4	Code postal :	
3.2.5	Pays :	
3.2.6	N° de téléphone ³ :	
3.2.7	N° de télécopieur ³ :	
3.2.8	Adresse électronique ³ :	
3.3	État dont le déposant est ressortissant :	
3.4	État du domicile/de l'établissement ⁴ :	
3.5	Numéro d'enregistrement ou autre indication ⁵ :	
3.6	Si le déposant n'est pas l'inventeur, indiquer le fondement du droit du déposant de déposer la demande ou son droit à la délivrance du brevet demandé.	
3.7	Y a-t-il plusieurs déposants ⁶ ?	Oui / Non [Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 3.1 à 3.6.]

³ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le déposant peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

⁴ On entend par "État de l'établissement" un État où le déposant a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux, le cas échéant.

⁵ Ne rien indiquer lorsque le déposant n'a pas ou ne s'est pas encore vu attribuer de numéro d'enregistrement ou d'autre indication ou lorsque le numéro d'enregistrement ou l'autre indication n'est pas encore connu du déposant.

⁶ Lorsqu'il y a plusieurs déposants avec des adresses différentes mais qu'aucun mandataire ou domicile élu n'est indiqué dans la rubrique 5 ou 6, l'adresse à utiliser pour la correspondance doit être soulignée.

5.2.6	N° de téléphone ⁸ :	
5.2.7	N° de télécopieur ⁸ :	
5.2.8	Adresse électronique ⁸ :	
5.3	Domicile élu	
5.3.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
5.3.2	Ville :	
5.3.3	Canton, province, département, etc. :	
5.3.4	Code postal :	
5.3.5	Pays :	
5.4	Numéro d'enregistrement ou autre indication :	
5.5	Le mandataire ci-dessus est constitué, dans ce formulaire de requête, pour agir au nom du (des) déposant(s) devant l'office.	Oui / Non
5.5.1	Signature ou sceau du (des) déposant(s) :	
5.5.2	Date de signature ou d'apposition du sceau :	
5.6	Le mandataire ci-dessus est/a été constitué dans un pouvoir distinct pour agir au nom du (des) déposant(s) devant l'office.	Oui / Non
5.6.1	Le pouvoir est joint.	Oui / Non
5.6.2	Le pouvoir a déjà été remis à l'office.	Oui / Non
5.6.2.1	Numéro ou autre indication attribué au pouvoir ou numéro de l'autre demande pour laquelle un pouvoir a été remis ⁹ :	

⁸ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le mandataire peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

⁹ Ne rien indiquer si un numéro ou une autre indication n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou à l'autre demande ou s'il n'est pas encore connu du déposant ou du mandataire.

7.3	Numéro de la demande ou du brevet de l'autre demande ou de l'autre brevet (s'il est connu) :	
7.4	La demande doit-elle être associée à plusieurs autres demandes ou à plusieurs autres brevets délivrés par le même office?	Oui / Non [Dans l'affirmative, dresser la liste des demandes ou des brevets sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 7.1 à 7.3.]
8.1	Sécurité nationale La demande contient-elle des informations dont la divulgation est soumise à autorisation pour des raisons de sécurité nationale?	Oui / Non
9.	Désignation d'États Si la demande est déposée en vertu d'un traité prévoyant la délivrance de brevets régionaux dans un État désigné, indiquer l'État ou les États pour lesquels le brevet régional est demandé.	
10.1	Revendication de priorité Le déposant revendique la priorité des demandes antérieures suivantes :	
10.1	Pays ou office où la demande antérieure a été déposée ¹³ :	
10.2	Date de dépôt de la demande antérieure :	
10.3	Numéro de la demande antérieure (s'il est connu) :	

¹³ Lorsque la demande antérieure est une demande nationale, le nom du pays pour lequel la demande a été déposée doit être indiqué. Lorsque la demande antérieure est une demande régionale ou une demande internationale déposée selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le nom de l'office auprès duquel cette demande a été déposée doit être indiqué. De plus, lorsque la demande antérieure est une demande régionale et que tous les pays parties au traité régional en matière de brevets ne sont pas parties à la Convention de Paris, le nom d'au moins un pays partie à cette convention pour lequel cette demande a été déposée doit être indiqué.

10.4	La priorité est-elle revendiquée sur la base de plusieurs demandes antérieures?	Oui / Non [Dans l’affirmative, dresser la liste des demandes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d’elles, les éléments d’information demandés aux points 10.1 à 10.3.]
11.	Remplacement de la description et des dessins par un renvoi à une ou plusieurs demandes déposées antérieurement Si le déposant renvoie à une ou plusieurs demandes déposées antérieurement qui remplacent la description et les dessins, donner les éléments d’information ci-après sur la (les) demande(s) antérieure(s) :	
11.1	Office auprès duquel la demande antérieure a été déposée :	
11.2	Date de dépôt :	
11.3	Numéro de la demande (s’il est connu) :	
11.4	Nom du déposant :	
11.5	[Titre :]	
11.6	Langue :	
11.7	Le déposant renvoie-t-il à plusieurs demandes déposées antérieurement qui remplacent la description et les dessins?	Oui / Non [Dans l’affirmative, dresser la liste des demandes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d’elles, les éléments d’information visés aux points 11.1 à 11.6.]
12.	Description dans une langue non acceptée par l’office Le déposant déclare que la demande contient une description dans une langue non acceptée par l’office.	Oui / Non
13.	Déclaration de l’inventeur, assortie ou non d’un serment, concernant la paternité de l’invention ¹⁴	

¹⁴ S’il y a plusieurs inventeurs, le serment ou la déclaration de chacun d’eux doit figurer sur une feuille supplémentaire.

<p>14.</p> <p>14.1</p> <p>14.1.1</p> <p>14.1.2</p> <p>14.2</p> <p>14.3</p> <p>14.4</p> <p>14.5</p>	<p>Signature ou sceau</p> <p>Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé</p> <p>Nom de famille ou nom principal :</p> <p>Prénom(s) ou nom(s) secondaires(s) :</p> <p>Qualité du signataire :</p> <p>Date de signature ou d'apposition du sceau :</p> <p>Signature ou sceau :</p> <p>Y a-t-il plusieurs signataires ou plusieurs personnes dont le sceau est utilisé?</p>	<p style="text-align: center;">Oui / Non</p> <p>[Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 14.1 à 14.4.]</p>
<p>15.</p> <p>15.1</p> <p>15.2</p>	<p>Taxe(s)</p> <p>Monnaie et montant de la ou des taxes payées en relation avec la présente demande :</p> <p>Mode de paiement :</p>	
<p>16.</p> <p>16.1</p> <p>16.2</p> <p>16.3</p> <p>16.4</p> <p>16.5</p> <p>16.6</p> <p>16.7</p> <p>16.8</p>	<p>Nombre de feuilles</p> <p>Indiquer le nombre total de feuilles que contient la demande :</p> <p>requête :</p> <p>description :</p> <p>revendications :</p> <p>dessins :</p> <p>abrégé :</p> <p>listage de séquence :</p> <p>autres :</p> <hr/> <p>Total :</p>	<p>.....feuilles</p> <p>.....feuilles</p> <p>.....feuilles</p> <p>.....feuilles</p> <p>.....feuilles</p> <p>.....feuilles</p> <p>.....feuilles</p> <hr/> <p>.....feuilles</p>

17.	Pièces jointes¹⁵	
17.1	Pouvoir :	
17.2	Copie d'un pouvoir général :	
17.3	Déclaration expliquant l'absence de signature ou de sceau ¹⁶ :	
17.4	Document(s) de priorité :	
17.5	Feuille de calcul des taxes :	
17.6	Indication séparée concernant des micro-organismes déposés :	
17.7	Listage d'une séquence de nucléotides ou d'acides aminés :	
17.8	Copie, copie certifiée conforme ou traduction d'une (de) demande(s) déposée(s) antérieurement remplaçant la description et les dessins :	
17.9	Autres (préciser) :	

¹⁵ Porter une croix (X) dans la colonne de droite si une pièce est jointe sous les points 17.1 à 17.8. Si d'autres pièces sont jointes, elles doivent être indiquées au point 17.9.

¹⁶ Ce point est applicable dans les cas où, lorsque plusieurs déposants déposent une demande auprès d'un office dont la législation nationale exige que les demandes soient déposées par l'inventeur et qu'un déposant qui est inventeur a refusé de signer la requête ou que des efforts diligents n'ont pas permis de le trouver ou d'entrer en rapport avec lui, l'office autorise que la requête ne soit pas signée par ce déposant si elle est signée par au moins un déposant et si une déclaration est fournie pour expliquer l'absence de la signature en question.

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 2

POUVOIR

pour des procédures devant l'office de

0.1	RÉSERVÉ À L'OFFICE	
0.2	Référence de la personne qui fait la constitution de mandataire ¹ :	

1.	Constitution de mandataire La personne soussignée constitue comme mandataire la personne indiquée ci-dessous dans la rubrique 3.	
2.	Nom de la personne qui fait la constitution de mandataire²	

¹ La référence attribuée au présent pouvoir par la personne qui fait la constitution de mandataire peut être indiquée ici.

² Si la personne qui fait la constitution de mandataire est le déposant (ou l'un des déposants), le nom qui doit être indiqué est celui de ce déposant, tel qu'il figure dans la ou les demandes ou dans l'autre ou les autres formulaires soumis à l'office auquel le présent pouvoir a trait. Si ladite personne est le titulaire (ou l'un des titulaires), le nom qui doit être indiqué est celui de ce titulaire, tel qu'il figure dans les dossiers de l'office. Si ladite personne est une personne intéressée mais n'est ni un déposant ni un titulaire, le nom qui doit être indiqué est le nom complet de cette personne ou le nom utilisé habituellement par celle-ci.

<p>3.</p> <p>3.1</p> <p>3.1A</p> <p>3.1A.1</p> <p>3.1A.2</p> <p>3.1B</p> <p>3.1B.1</p> <p>3.2</p> <p>3.2.1</p> <p>3.2.2</p> <p>3.2.3</p> <p>3.2.4</p> <p>3.2.5</p> <p>3.2.6</p> <p>3.2.7</p> <p>3.2.8</p> <p>3.3</p>	<p>Mandataire</p> <p>Nom</p> <p>Si le mandataire est une personne physique,</p> <p>nom de famille ou nom principal :</p> <p>prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :</p> <p>Si le mandataire est une personne morale,</p> <p>dénomination officielle complète de cette personne :</p> <p>Adresse</p> <p>Voie (rue, avenue, ...) et n° :</p> <p>Ville :</p> <p>Canton, province, département, etc. :</p> <p>Code postal :</p> <p>Pays :</p> <p>N° de téléphone³ :</p> <p>N° de télécopieur³ :</p> <p>Adresse électronique³ :</p> <p>Numéro d'enregistrement ou autre indication :</p>	
<p>4.</p> <p>4.1</p> <p>4.2</p> <p>4.2.1</p>	<p>Demande(s) ou brevet(s) visé(s)</p> <p>Le présent pouvoir concerne toutes les demandes et tous les brevets existants ou futurs de la personne qui fait la constitution de mandataire, sous réserve des exceptions éventuelles indiquées sur une feuille supplémentaire.</p> <p>Le présent pouvoir concerne la (les) demande(s) ou le (les) brevet(s) suivant(s) :</p> <p>la (les) demande(s) portant le(s) numéro(s) suivant(s) ainsi que tout brevet en résultant⁴ :</p>	<p style="text-align: center;">Oui / Non</p> <p style="text-align: center;">Oui / Non</p> <p>[Dans l'affirmative, remplir les points 4.2.1 et 4.2.2.]</p>

³ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le déposant peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

⁴ Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou en fournissant une copie de la partie requête de la demande ou un numéro de référence attribué à la demande par le déposant, une autre personne qui présente

4.2.2	le ou (les) brevet(s) portant le(s) numéro(s) suivant(s) :	
4.3	Y a-t-il des feuilles supplémentaires indiquant d'autres numéros de demandes ou de brevets visés au point 4.2.1 ou 4.2.2?	Oui / Non
5. 5.1 5.1.1 5.1.2 5.2 5.3 5.4	Signature ou sceau Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé Nom de famille ou nom principal : Prénom(s) ou nom(s) secondaires(s) : Date de signature ou d'apposition du sceau : Signature ou sceau : Y a-t-il plusieurs signataires ou plusieurs personnes dont le sceau est utilisé?	Oui / Non [Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 5.1 à 5.3.]
6.	Feuilles supplémentaires et pièces jointes Indiquer le nombre total de feuilles supplémentaires et de pièces jointes éventuelles :	

[Suite de la note de la page précédente]

la demande ou son mandataire, avec le nom et l'adresse du déposant, le titre de l'invention et la date à laquelle la demande a été envoyée à l'office.

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 3
REQUÊTE EN INSCRIPTION DE CHANGEMENTS
DE NOMS OU D'ADRESSES

en ce qui concerne des demandes de brevet ou des brevets

présentée à l'office de

0.1	RÉSERVÉ À L'OFFICE	
0.2	Référence du déposant ou du titulaire ¹ :	
0.3	Référence du mandataire ¹ :	

1.	Requête en inscription Il est demandé par la présente requête l'inscription des changements indiqués ci-après.
2.	Demande(s) ou brevet(s) visé(s) La présente requête porte sur les demandes ou les brevets ci-après :
2.1	Numéros des demandes ² :
2.2	Numéros des brevets :

¹ La référence attribuée par le déposant, le titulaire ou le mandataire à la présente requête peut être indiquée ici.

² Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou en fournissant une copie de la partie requête de la demande ou un numéro de référence attribué à la demande par le déposant ou son mandataire, avec le nom et l'adresse du déposant, le titre de l'invention et la date à laquelle la demande a été envoyée à l'office.

2.3	Y a-t-il des feuilles supplémentaires indiquant d'autres numéros de demandes ou de brevets visés au point 2.1 ou 2.2?	Oui / Non
3.	Déposant(s) ou titulaire(s)	
3.1	Nom	
3.1A	Si le déposant ou le titulaire est une personne physique, nom de famille ou nom principal ³ :	
3.1A.1		
3.1A.2	prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) ³ :	
3.1B	Si le déposant ou le titulaire est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :	
3.1B.1		
3.2	Adresse	
3.2.1	Voie (rue, avenue,) et n° :	
3.2.2	Ville :	
3.2.3	Canton, province, département, etc. :	
3.2.4	Code postal :	
3.2.5	Pays :	
3.2.6	N° de téléphone ⁴ :	
3.2.7	N° de télécopieur ⁴ :	
3.2.8	Adresse électronique ⁴ :	
3.3	Y a-t-il plusieurs déposants?	Oui / Non [Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 3.1 à 3.2.8.]

³ Les noms à indiquer sous 3.1A sont ceux qui figurent dans les dossiers de l'office en ce qui concerne les demandes ou les brevets sur lesquels porte la présente requête.

⁴ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le déposant ou le titulaire peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

4.	Mandataire	
4.1	Nom	
4.1A	Si le mandataire est une personne physique,	
4.1A.1	nom de famille ou nom principal :	
4.1A.2	prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :	
4.1B	Si le mandataire est une personne morale,	
4.1B.1	dénomination officielle complète de cette personne :	
4.2	Adresse	
4.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
4.2.2	Ville :	
4.2.3	Canton, province, département, etc. :	
4.2.4	Code postal :	
4.2.5	Pays :	
4.2.6	N° de téléphone ⁵ :	
4.2.7	N° de télécopieur ⁵ :	
4.2.8	Adresse électronique ⁵ :	
4.3	Domicile élu	
4.3.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
4.3.2	Ville :	
4.3.3	Canton, province, département, etc. :	
4.3.4	Code postal :	
4.3.5	Pays :	
4.4	Numéro d'enregistrement ou autre indication :	
4.5	Numéro attribué au pouvoir ⁶ :	
4.6	Y a-t-il plusieurs mandataires?	Oui / Non [Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 4.1 à 4.5]

⁵ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le mandataire peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

⁶ Ne rien indiquer si un numéro n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le numéro n'est pas encore connu du déposant ou du titulaire ou du mandataire.

5.	Domicile élu du déposant ou du titulaire⁷	
5.1	Nom du déposant ou du titulaire	
5.2	Adresse	
5.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
5.2.2	Ville :	
5.2.3	Canton, province, département, etc. :	
5.2.4	Code postal :	
5.2.5	Pays :	
6.	Indication du ou des changements	
6.1	Éléments d'information inscrits actuellement ⁸ :	
6.2	Nouveaux éléments d'information à inscrire ⁸ :	
6.3	Y a-t-il des feuilles supplémentaires indiquant les éléments d'information inscrits actuellement demandés au point 6.1 et les nouveaux éléments d'information qui doivent être inscrits demandés au point 6.2?	Oui / Non
7.	Signature ou sceau	
7.1	Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé	
7.1.1	Nom de famille ou nom principal :	
7.1.2	Prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :	
7.2	Qualité du signataire :	
7.3	Date de signature ou d'apposition du sceau :	
7.4	Signature ou sceau :	

⁷ L'office d'une Partie contractante peut exiger qu'un domicile élu soit indiqué si aucun mandataire n'est indiqué dans la rubrique 4 et lorsque le déposant n'a pas ou n'a pas indiqué de domicile ni d'établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de cette Partie contractante.

⁸ Indiquer les noms et les adresses qui sont inscrits actuellement et qui devront être inscrits par suite du changement demandé. Si la place prévue est insuffisante, indiquer sur une feuille supplémentaire les éléments d'information demandés aux points 6.1 et 6.2.

7.5	Y a-t-il plusieurs signataires ou plusieurs personnes dont le sceau est utilisé?	Oui / Non [Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 7.1 à 7.4]
8. 8.1 8.2	Taxe Monnaie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête en inscription de changements : Mode de paiement :	
9.	Feuilles supplémentaires Indiquer le nombre total de feuilles supplémentaires éventuelles :	
10. 10.1 10.2	Pièces jointes⁹ Lorsque la requête porte sur plusieurs demandes ou plusieurs brevets, une copie distincte de la requête pour chaque demande ou brevet correspondant : Autres (préciser) :	

⁹ Porter une croix (X) dans la colonne de droite si une pièce est jointe sous le point 10.1. Si d'autres pièces sont jointes, elles doivent être indiquées au point 10.2.

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 4

**REQUÊTE EN INSCRIPTION D'UN CHANGEMENT
DE DÉPOSANT OU DE TITULAIRE**

en ce qui concerne des demandes de brevet ou des brevets

présentée à l'office de.....

0.1	RÉSERVÉ À L'OFFICE	
0.2	Référence du déposant ou du titulaire ¹ :	
0.3	Référence du mandataire ¹ :	

1.	Requête en inscription Il est demandé par la présente requête l'inscription d'un changement quant à la personne du déposant ou du titulaire.
2.	Demande(s) ou brevet(s) visé(s) La présente requête porte sur les demandes ou les brevets ci-après :
2.1	Numéros des demandes ² :
2.2	Numéros des brevets :
2.3	Y a-t-il des feuilles supplémentaires indiquant d'autres numéros de demandes ou de brevets visés au
	Oui / Non

¹ La référence attribuée par le déposant, le titulaire ou le mandataire à la présente requête peut être indiquée ici.

² Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou en fournissant une copie de la partie requête de la demande ou un numéro de référence attribué à la demande par le déposant ou son mandataire, avec le nom et l'adresse du déposant, le titre de l'invention et la date à laquelle la demande a été envoyée à l'office.

	point 2.1 ou 2.2?	
3.	Déposant(s) ou titulaire(s)	
3.1	Nom	
3.1A	Si le déposant ou le titulaire est une personne physique,	
3.1A.1	nom de famille ou nom principal ³ :	
3.1A.2	prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) ³ :	
3.1B	Si le déposant ou le titulaire est une personne morale,	
3.1B.1	dénomination officielle complète de cette personne :	
3.2	Adresse	
3.2.1	Voie (rue, avenue,) et n° :	
3.2.2	Ville :	
3.2.3	Canton, province, département, etc. :	
3.2.4	Code postal :	
3.2.5	Pays :	
3.2.6	N° de téléphone ⁴ :	
3.2.7	N° de télécopieur ⁴ :	
3.2.8	Adresse électronique ⁴ :	
3.3	Y a-t-il plusieurs déposants ou titulaires touchés par le changement?	Oui / Non [Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 3.1 à 3.2.8.]
3.4	Le déposant ou le titulaire (ou l'un des déposants ou des titulaires) a-t-il changé de nom ou d'adresse sans demander l'inscription de ce changement?	Oui / Non [Dans l'affirmative, joindre un document attestant que la personne qui a cédé la titularité et le déposant ou le titulaire sont la même personne.]

³ Les noms à indiquer sous 3.1A sont ceux qui figurent dans les dossiers de l'office en ce qui concerne les demandes ou les brevets sur lesquels porte la présente requête.

⁴ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le déposant ou le titulaire peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

<p>4.</p> <p>4.1</p> <p>4.1A</p> <p>4.1A.1</p> <p>4.1A.2</p> <p>4.1B</p> <p>4.1B.1</p> <p>4.2</p> <p>4.2.1</p> <p>4.2.2</p> <p>4.2.3</p> <p>4.2.4</p> <p>4.2.5</p> <p>4.2.6</p> <p>4.2.7</p> <p>4.2.8</p> <p>4.3</p> <p>4.3.1</p> <p>4.3.2</p> <p>4.3.3</p> <p>4.3.4</p> <p>4.3.5</p> <p>4.4</p> <p>4.5</p> <p>4.6</p>	<p>Mandataire des déposants ou des titulaires</p> <p>Nom</p> <p>Si le mandataire est une personne physique,</p> <p>nom de famille ou nom principal :</p> <p>prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :</p> <p>Si le mandataire est une personne morale,</p> <p>dénomination officielle complète de cette personne :</p> <p>Adresse</p> <p>Voie (rue, avenue, ...) et n° :</p> <p>Ville :</p> <p>Canton, province, département, etc. :</p> <p>Code postal :</p> <p>Pays :</p> <p>N° de téléphone⁵ :</p> <p>N° de télécopieur⁵ :</p> <p>Adresse électronique⁵ :</p> <p>Domicile élu</p> <p>Voie (rue, avenue, ...) et n° :</p> <p>Ville :</p> <p>Canton, province, département, etc. :</p> <p>Code postal :</p> <p>Pays :</p> <p>Numéro d'enregistrement ou autre indication :</p> <p>Numéro attribué au pouvoir⁶ :</p> <p>Y a-t-il plusieurs mandataires?</p>	<p style="text-align: center;">Oui / Non</p> <p>[Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 4.1 à 4.5]</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

⁵ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le mandataire peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

⁶ Ne rien indiquer si un numéro n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le numéro n'est pas encore connu du déposant ou du titulaire ou du mandataire.

5.	Domicile élu du déposant ou du titulaire⁷	
5.1	Nom du déposant ou du titulaire	
5.2	Adresse	
5.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
5.2.2	Ville :	
5.2.3	Canton, province, département, etc. :	
5.2.4	Code postal :	
5.2.5	Pays :	
6.	Nouveau(x) déposant(s) ou nouveau(x) titulaire(s)⁸	
6.1	Nom	
6.1A	Si le nouveau déposant ou le nouveau titulaire est une personne physique,	
6.1A.1	nom de famille ou nom principal ⁹ :	
6.1A.2	prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) ⁹ :	
6.1B	Si le nouveau déposant ou le nouveau titulaire est une personne morale,	
6.1B.1	dénomination officielle complète de cette personne :	
6.2	Adresse	
6.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
6.2.2	Ville :	
6.2.3	Canton, province, département, etc. :	
6.2.4	Code postal :	
6.2.5	Pays :	
6.2.6	N° de téléphone ¹⁰ :	
6.2.7	N° de télécopieur ¹⁰ :	
6.2.8	Adresse électronique ¹⁰ :	

⁷ L'office d'une Partie contractante peut exiger qu'un domicile élu soit indiqué si aucun mandataire n'est indiqué dans la rubrique 4 et lorsque le déposant n'a pas ou n'a pas indiqué de domicile ni d'établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de cette Partie contractante.

⁸ Tout déposant ou titulaire existant qui reste déposant ou titulaire une fois le changement apporté devra être mentionné comme "nouveau déposant" ou "nouveau titulaire", selon le cas.

⁹ Les noms à indiquer sous 6.1A sont soit le nom complet du nouveau déposant ou du nouveau titulaire soit le nom habituellement utilisé par le nouveau déposant ou le nouveau titulaire.

¹⁰ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le nouveau déposant ou le nouveau titulaire peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

<p>6.3</p> <p>6.4</p> <p>6.5</p> <p>6.6</p>	<p>État dont le nouveau déposant ou le nouveau titulaire est ressortissant :</p> <p>État du domicile/de l'établissement¹¹ :</p> <p>Date de l'acquisition de la titularité :</p> <p>Y a-t-il plusieurs nouveaux déposants ou nouveau titulaires?</p>	<p>Oui / Non</p> <p>[Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 6.1 à 6.5¹².]</p>
<p>7.</p> <p>7.1</p> <p>7.1A</p> <p>7.1A.1</p> <p>7.1A.2</p> <p>7.1B</p> <p>7.1B.1</p> <p>7.2</p> <p>7.2.1</p> <p>7.2.2</p> <p>7.2.3</p> <p>7.2.4</p> <p>7.2.5</p> <p>7.2.6</p> <p>7.2.7</p> <p>7.2.8</p>	<p>Mandataire du (des) nouveau(x) déposant(s) ou du (des) nouveau(x) titulaire(s)</p> <p>Nom</p> <p>Si le mandataire est une personne physique,</p> <p>nom de famille ou nom principal :</p> <p>prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :</p> <p>Si le mandataire est une personne morale,</p> <p>dénomination officielle complète de cette personne :</p> <p>Adresse</p> <p>Voie (rue, avenue, ...) et n° :</p> <p>Ville :</p> <p>Canton, province, département, etc. :</p> <p>Code postal :</p> <p>Pays :</p> <p>N° de téléphone¹³ :</p> <p>N° de télécopieur¹³ :</p> <p>Adresse électronique¹³ :</p>	

¹¹ On entend par "établissement" un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux.

¹² Lorsque la liste figurant sur la feuille supplémentaire indique plusieurs nouveaux déposants ou plusieurs nouveaux titulaires avec des adresses différentes mais qu'aucun mandataire ou domicile élu n'est indiqué dans la rubrique 7 ou 8, l'adresse pour la correspondance doit être soulignée sur la feuille supplémentaire.

¹³ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le mandataire peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

7.3	Domicile élu	
7.3.1	Voie (rue, avenue,) et n° :	
7.3.2	Ville :	
7.3.3	Canton, province, département, etc. :	
7.3.4	Code postal :	
7.3.5	Pays :	
7.4	Numéro d'enregistrement ou autre indication :	
7.5	Le mandataire ci-dessus est/a été constitué dans un pouvoir distinct pour agir au nom du (des) nouveau(x) déposant(s) ou du (des) nouveau(x) titulaire(s) devant l'office.	Oui / Non
7.5.1	Le pouvoir est joint	Oui / Non
7.5.2	Le pouvoir a déjà été remis à l'office	Oui / Non
7.5.2.1	Numéro ou autre indication attribué au pouvoir ou numéro de l'autre demande pour laquelle un pouvoir a été remis ¹⁴ :	
7.6	Y a-t-il plusieurs mandataires?	Oui / Non
		[Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 7.1 à 7.5.]

¹⁴ Ne rien indiquer si un numéro ou une autre indication n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou à l'autre demande ou s'il n'est pas encore connu du nouveau déposant ou du nouveau titulaire ou du mandataire.

8.	Domicile élu du nouveau déposant ou du nouveau titulaire¹⁵	
8.1	Nom du nouveau déposant ou du nouveau titulaire	
8.2	Adresse	
8.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
8.2.2	Ville :	
8.2.3	Canton, province, département, etc. :	
8.2.4	Code postal :	
8.2.5	Pays :	
9.	Justification du changement de déposant(s) ou de titulaire(s)	
[9.1]	Le changement de déposant(s) ou de titulaire(s) résulte d'un contrat[, et l'inscription est demandée par le (les) déposant(s) ou le (les) titulaire(s)].	Oui / Non
9.2	[Le changement de déposant(s) ou de titulaire(s) résulte d'un contrat, et l'inscription est demandée par le (les) nouveau(x) déposant(s) ou le (les) nouveau(x) titulaire(s).]	Oui / Non
9.2.1	L'un des documents ci-après est joint : Une copie du contrat, certifiée conforme à l'original :	Oui / Non
9.2.2	Un extrait du contrat, certifié conforme à l'original :	Oui / Non
9.2.3	Un certificat de cession :	Oui / Non
9.3	Le changement de déposant(s) ou de titulaire(s) résulte d'une fusion ou de la réorganisation ou de la scission d'une personne morale. Une copie, dont il peut être exigé qu'elle soit certifiée conforme à l'original, du document ci-après apportant la preuve de la fusion, de la réorganisation ou de la scission de la personne morale, et de toute attribution de droits en cause, est jointe :	Oui / Non
9.3.1	Extrait du registre du commerce :	Oui / Non
	Autre document émanant de l'autorité	

¹⁵ L'office d'une Partie contractante peut exiger qu'un domicile élu soit indiqué si aucun mandataire n'est indiqué dans la rubrique 4 et lorsque le déposant n'a pas ou n'a pas indiqué de domicile ni d'établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de cette Partie contractante.

9.3.2	compétente :	Oui / Non
9.4	Le changement de déposant(s) ou de titulaire(s) ne résulte pas d'un contrat, d'une fusion ou de la réorganisation ou de la scission d'une personne morale, mais d'un autre motif (par exemple, de l'effet de la loi ou d'une décision judiciaire). Le document ci-après est joint :	Oui / Non [Dans l'affirmative, indiquer le motif du changement demandé.]
9.4.1	Une copie, dont il peut être exigé qu'elle soit certifiée conforme à l'original, d'un document apportant la preuve du changement :	Oui / Non
10.	Signature ou sceau	
10.1	Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé	
10.1.1	Nom de famille ou nom principal :	
10.1.2	Prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :	
10.2	Qualité du signataire :	
10.3	Date de signature ou d'apposition du sceau :	
10.4	Signature ou sceau :	
10.5	Y a-t-il plusieurs signataires ou plusieurs personnes dont le sceau est utilisé?	Oui / Non [Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 10.1 à 10.4.]
11.	Taxe	
11.1	Monnaie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête en inscription de changements :	
11.2	Mode de paiement :	

12.	Feuilles supplémentaires Indiquer le nombre total de feuilles supplémentaires éventuelles :	
13.	Pièces jointes¹⁶	
13.1	Pouvoir (point 7.5.1) :	
13.2	Justificatifs du changement de déposant(s) ou de titulaire(s) (point 9.2.1, 9.2.2, 9.2.3, 9.3.1, 9.3.2 ou 9.4.1) y compris une traduction, si elle est exigée :	
13.3	Consentement du (des) codéposant(s) ou du (des) cotitulaire(s) qui le restent :	
13.4	Lorsque la requête porte sur plusieurs demandes ou plusieurs brevets, une copie distincte de la requête pour chaque demande ou brevet correspondant :	
13.5	Autres (préciser) :	

¹⁶ Porter une croix (X) dans la colonne de droite si une pièce est jointe sous les points 13.1 à 13.4. Si d'autres pièces sont jointes, elles doivent être indiquées au point 13.5.

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 5

CERTIFICAT DE CESSION

en ce qui concerne des demandes de brevet ou des brevets

présenté à l'office de ...

0.1	RÉSERVÉ À L'OFFICE	
-----	--------------------	--

1.	Certification Les cédant(s) et cessionnaire(s) soussignés certifient que la titularité des demandes ou des brevets indiqués ci-après a été cédée par contrat.
2.	Demande(s) ou brevet(s) visé(s) Le présent certificat porte sur la cession des demandes ou des brevets ci-après :
2.1	Numéros des demandes ¹ :
2.2	Numéros des brevets :
2.3	Y a-t-il des feuilles supplémentaires indiquant d'autres numéros de demandes ou de brevets visés au point 2.1 ou 2.2?
	Oui / Non

¹ Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du cédant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou en fournissant une copie de la partie requête de la demande ou un numéro de référence attribué à la demande par le déposant ou son mandataire, ainsi que le nom et l'adresse du déposant, le titre de l'invention et la date à laquelle la demande a été envoyée à l'office.

<p>3.</p> <p>3.1</p> <p>3.1A</p> <p>3.1A.1</p> <p>3.1A.2</p> <p>3.1B</p> <p>3.1B.1</p> <p>3.2</p> <p>3.2.1</p> <p>3.2.2</p> <p>3.2.3</p> <p>3.2.4</p> <p>3.2.5</p> <p>3.2.6</p> <p>3.2.7</p> <p>3.2.8</p> <p>3.3</p>	<p>Cédant(s)</p> <p>Nom</p> <p>Si le cédant est une personne physique, nom de famille ou nom principal² :</p> <p>prénom(s) ou nom(s) secondaire(s)² :</p> <p>Si le cédant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :</p> <p>Adresse</p> <p>Voie (rue, avenue, ...) et n° :</p> <p>Ville :</p> <p>Canton, province, département, etc. :</p> <p>Code postal :</p> <p>Pays :</p> <p>N° de téléphone³ :</p> <p>N° de télécopieur³ :</p> <p>Adresse électronique³ :</p> <p>Y a-t-il plusieurs cédants?</p>	<p>Oui / Non</p> <p>[Dans l’affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d’elles, les éléments d’information demandés aux points 3.1 et 3.2.]</p>
<p>4.</p> <p>4.1</p> <p>4.1A</p> <p>4.1A.1</p> <p>4.1A.2</p>	<p>Cessionnaire(s)</p> <p>Nom</p> <p>Si le cessionnaire est une personne physique, nom de famille ou nom principal⁴ :</p> <p>prénom(s) ou nom(s) secondaire(s)⁴ :</p>	

² Le nom à indiquer sous 3.1A est celui qui figure dans les dossiers de l’office en ce qui concerne les demandes ou les brevets sur lesquels porte le présent certificat.

³ Même lorsque l’office choisit de demander ces indications, le cédant peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s’il y a lieu) et l’indicatif de zone.

⁴ Le nom à indiquer sous 4.1A est soit le nom complet du cessionnaire soit le nom utilisé habituellement par celui-ci.

<p>4.1B</p> <p>4.1B.1</p> <p>4.2</p> <p>4.2.1</p> <p>4.2.2</p> <p>4.2.3</p> <p>4.2.4</p> <p>4.2.5</p> <p>4.2.6</p> <p>4.2.7</p> <p>4.2.8</p> <p>4.3</p>	<p>Si le cessionnaire est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :</p> <p>Adresse</p> <p>Voie (rue, avenue, ...) et n° :</p> <p>Ville :</p> <p>Canton, province, département, etc. :</p> <p>Code postal :</p> <p>Pays :</p> <p>N° de téléphone⁵ :</p> <p>N° de télécopieur⁵ :</p> <p>Adresse électronique⁵ :</p> <p>Y a-t-il plusieurs cessionnaires?</p>	<p style="text-align: center;">Oui / Non</p> <p>[Dans l’affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d’elles, les éléments d’information demandés aux points 4.1 et 4.2.]</p>
<p>5.</p> <p>5.1</p> <p>5.1.1</p> <p>5.1.1.1</p> <p>5.1.1.2</p> <p>5.1.2</p> <p>5.1.3</p> <p>5.2</p> <p>5.2.1</p> <p>5.2.1.1</p> <p>5.2.1.2</p> <p>5.2.2</p> <p>5.2.3</p>	<p>Signature ou sceau</p> <p>Signature ou sceau du cédant</p> <p>Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé</p> <p>Nom de famille ou nom principal :</p> <p>Prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :</p> <p>Date de signature ou d’apposition du sceau :</p> <p>Signature ou sceau :</p> <p>Signature ou sceau du cessionnaire</p> <p>Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé</p> <p>Nom de famille ou nom principal :</p> <p>Prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :</p> <p>Date de signature ou d’apposition du sceau :</p> <p>Signature ou sceau :</p>	

⁵ Même lorsque l’office choisit de demander ces indications, le cessionnaire peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s’il y a lieu) et l’indicatif de zone.

5.3	Y a-t-il plusieurs signataires ou plusieurs personnes dont le sceau est utilisé?	Oui / Non [Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 5.1 et 5.2.]
6.	Feuilles supplémentaires Indiquer le nombre total de feuilles supplémentaires éventuelles :	
7.	Pièces jointes⁶	

⁶ S'il y a des pièces jointes, il y a lieu de les indiquer dans la colonne de droite.

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 6

**REQUÊTE EN INSCRIPTION OU EN RADIATION DE L'INSCRIPTION
D'UN ACCORD DE LICENCE**

en ce qui concerne des demandes de brevet ou des brevets

présentée à l'office de.....

0.1	RÉSERVÉ À L'OFFICE	
0.2	Référence du donneur ou du preneur de licence ¹ :	
0.3	Référence du mandataire ¹ :	

1.	Requête en inscription ou en radiation d'une inscription Cocher la case appropriée : <input type="checkbox"/> Il est demandé l'inscription d'un accord de licence indiqué dans la présente requête. <input type="checkbox"/> Il est demandé la radiation de l'inscription d'un accord de licence indiqué dans la présente requête.
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

¹ La référence attribuée par le donneur ou le preneur de licence ou le mandataire à la présente requête peut être indiquée ici.

2.	Demande(s) ou brevet(s) visé(s) La présente requête porte sur les demandes ou les brevets ci-après :	
2.1	Numéros des demandes ² :	
2.2	Numéros des brevets :	
2.3	Y a-t-il des feuilles supplémentaires indiquant d'autres numéros de demandes ou de brevets visés au point 2.1 ou 2.2?	Oui / Non
3.	Donneur(s) de licence	
3.1	Nom	
3.1A	Si le donneur de licence est une personne physique,	
3.1A.1	nom de famille ou nom principal ³ :	
3.1A.2	prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) ³ :	
3.1B	Si le donneur de licence est une personne morale,	
3.1B.1	dénomination officielle complète de cette personne :	
3.2	Adresse	
3.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
3.2.2	Ville :	
3.2.3	Canton, province, département, etc. :	
3.2.4	Code postal :	
3.2.5	Pays :	
3.2.6	N° de téléphone ⁴ :	
3.2.7	N° de télécopieur ⁴ :	
3.2.8	Adresse électronique ⁴	

² Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou en fournissant une copie de la partie requête de la demande ou un numéro de référence attribué à la demande par le déposant ou son mandataire ainsi que le nom et l'adresse du déposant, le titre de l'invention et la date à laquelle la demande a été envoyée à l'office.

³ Le nom à indiquer sous 3.1A est soit le nom complet du donneur de licence soit le nom utilisé habituellement par celui-ci.

⁴ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le donneur de licence peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

3.3	Y a-t-il plusieurs donneurs de licence?	Oui / Non [Dans l’affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d’elles, les éléments d’information demandés aux points 3.1 et 3.2.]
4.	Mandataire du (des) donneur(s) de licence	
4.1	Nom	
4.1A	Si le mandataire est une personne physique,	
4.1A.1	nom de famille ou nom principal :	
4.1A.2	prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :	
4.1B	Si le mandataire est une personne morale,	
4.1B.1	dénomination officielle de cette personne :	
4.2	Adresse :	
4.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
4.2.2	Ville :	
4.2.3	Canton, province, département, etc. :	
4.2.4	Code postal :	
4.2.5	Pays :	
4.2.6	N° de téléphone ⁵ :	
4.2.7	N° de télécopieur ⁵ :	
4.2.8	Adresse électronique ⁵ :	
4.3	Domicile élu	
4.3.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
4.3.2	Ville :	
4.3.3	Canton, province, département, etc. :	
4.3.4	Code postal :	
4.3.5	Pays :	
4.4	Numéro d’enregistrement ou autre indication :	
4.5	Numéro attribué au pouvoir ⁶ :	

⁵ Même lorsque l’office choisit de demander ces indications, le mandataire peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s’il y a lieu) et l’indicatif de zone.

⁶ Ne rien indiquer si un numéro n’a pas été ou n’a pas encore été attribué au pouvoir ou si le numéro n’est pas encore connu du donneur de licence ou du mandataire.

4.6	Y a-t-il plusieurs mandataires?	Oui / Non [Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 4.1 à 4.5.]
5. 5.1 5.2 5.2.1 5.2.2 5.2.3 5.2.4 5.2.5	Domicile élu du donneur de licence ⁷ Nom du donneur de licence Adresse Voie (rue, avenue, ...) et n° : Ville : Canton, province, département, etc. : Code postal : Pays :	
6. 6.1 6.1A 6.1A.1 6.1A.2 6.1B 6.1B.1 6.2 6.2.1 6.2.2 6.2.3 6.2.4 6.2.5 6.2.6 6.2.7 6.2.8	Preneur(s) de licence Nom Si le preneur de licence est une personne physique, nom de famille ou nom principal ⁸ : prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) ⁸ : Si le preneur de licence est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne : Adresse Voie (rue, avenue, ...) et n° : Ville : Canton, province, département, etc. : Code postal : Pays : N° de téléphone ⁹ : N° de télécopieur ⁹ : Adresse électronique ⁹ :	

⁷ L'office d'une Partie contractante peut exiger qu'un domicile élu soit indiqué si aucun mandataire n'est indiqué dans la rubrique 4 et si le donneur de licence n'a pas ou n'a pas indiqué de domicile ni d'établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de cette Partie contractante.

⁸ Le nom à indiquer sous 6.1A est soit le nom complet du preneur de licence soit le nom utilisé habituellement par celui-ci.

⁹ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le preneur de licence peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

6.3	Y a-t-il plusieurs preneurs de licence?	Oui / Non [Dans l’affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d’elles, les éléments d’information demandés aux points 6.1 et 6.2.]
7.	Mandataire du (des) preneur(s) de licence	
7.1	Nom	
7.1A	Si le mandataire est une personne physique,	
7.1A.1	nom de famille ou nom principal :	
7.1A.2	prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :	
7.1B	Si le mandataire est une personne morale,	
7.1B.1	dénomination officielle complète de cette personne :	
7.2	Adresse :	
7.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
7.2.2	Ville :	
7.2.3	Canton, province, département, etc. :	
7.2.4	Code postal :	
7.2.5	Pays :	
7.2.6	N° de téléphone ¹⁰ :	
7.2.7	N° de télécopieur ¹⁰ :	
7.2.8	Adresse électronique ¹⁰ :	
7.3	Domicile élu	
7.3.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
7.3.2	Ville :	
7.3.3	Canton, province, département, etc. :	
7.3.4	Code postal :	
7.3.5	Pays :	
7.4	Numéro d’enregistrement ou autre indication :	
7.5	Le mandataire ci-dessus est/a été constitué dans un pouvoir distinct pour agir au nom du (des) preneur(s) de licence devant l’office.	Oui / Non

¹⁰ Même lorsque l’office choisit de demander ces indications, le mandataire peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s’il y a lieu) et l’indicatif de zone.

7.5.1	Le pouvoir est joint.	Oui / Non
7.5.2	Le pouvoir a déjà été remis à l'office.	Oui / Non
7.5.2.1	Numéro ou autre indication attribué au pouvoir ou numéro de l'autre demande pour laquelle un pouvoir a été remis ¹¹ :	
7.6	Y a-t-il plusieurs mandataires?	Oui / Non [Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 7.1 à 7.5.]
8.	Domicile élu du preneur de licence¹²	
8.1	Nom du déposant	
8.2	Adresse	
8.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
8.2.2	Ville :	
8.2.3	Canton, province, département, etc. :	
8.2.4	Code postal :	
8.2.5	Pays :	
9.	Document attestant l'accord de licence (cette rubrique concerne uniquement la requête en inscription d'un accord de licence)	
[9.1]	[L'inscription d'un accord de licence est demandé par le (les) donneur(s) de licence.]	Oui / Non
9.2	[L'inscription d'un accord de licence est demandée par le (les) preneur(s) de licence.]	Oui / Non

¹¹ Ne rien indiquer si un numéro ou une autre indication n'a pas été ou n'a pas encore été attribuée au pouvoir ou à l'autre demande ou s'il n'est pas encore connu du preneur de licence ou du mandataire.

¹² L'office d'une Partie contractante peut exiger qu'un domicile élu soit indiqué si aucun mandataire n'est indiqué dans la rubrique 7 et si le preneur de licence n'a pas ou n'a pas indiqué de domicile ni d'établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de cette Partie contractante.

9.2.1	L'un des documents ci-après est joint : Une copie de l'accord de licence, certifiée conforme à l'original :	Oui / Non
9.2.2	Un extrait de l'accord de licence, certifié conforme à l'original :	Oui / Non
10.	Document attestant la radiation de l'inscription de l'accord de licence (cette rubrique concerne uniquement la requête en radiation de l'inscription d'un accord de licence)	
[10.1]	[La radiation de l'inscription de l'accord de licence est demandée par le (les) preneur(s) de licence.]	Oui / Non
[10.2]	[La radiation de l'inscription de l'accord de licence est demandée par le (les) donneur(s) de licence.]	Oui / Non
10.2.1	L'un des documents ci-après est joint : Une copie du document attestant la radiation de l'accord de licence, certifiée conforme à l'original :	Oui / Non
10.2.2	Un extrait du document attestant la radiation de l'accord de licence, certifié conforme à l'original :	Oui / Non
11.	Signature ou sceau	
11.1	Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé	
11.1.1	Nom de famille ou nom principal :	
11.1.2	Prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :	
11.2	Qualité du signataire :	
11.3	Date de signature ou d'apposition du sceau :	
11.4	Signature ou sceau :	
11.5	Y a-t-il plusieurs signataires ou plusieurs personnes dont le sceau est utilisé?	Oui / Non [Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 11.1 à 11.4]

12.	Taxe	
12.1	Monnaie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête en inscription de changements :	
12.2	Mode de paiement :	
13.	Feuilles supplémentaires Indiquer le nombre total de feuilles supplémentaires éventuelles :	
14.	Pièces jointes ¹³	
14.1	Pouvoir (point 7.5.1):	
14.2	Document attestant l'accord de licence (point 9.2.1 ou 9.2.2) ou la radiation de l'accord de licence (point 10.2.1 ou 10.2.2) y compris la traduction, si elle est exigée :	
14.3	Consentement des déposants, titulaires, titulaires d'une licence exclusive, codéposants, cotitulaires ou cotitulaires d'une licence exclusive, qui ne sont pas parties à un accord de licence :	
14.4	Lorsque la requête porte sur plusieurs demandes ou plusieurs brevets, une copie distincte de la requête pour chaque demande ou brevet correspondant :	
14.5	Autres (préciser):	

¹³ Porter une croix (X) dans la colonne de droite si une pièce est jointe sous les points 14.1 à 14.4. Si d'autres pièces sont jointes, elles doivent être indiquées au point 14.5.

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 7

**REQUÊTE EN INSCRIPTION OU EN RADIATION DE L'INSCRIPTION
D'UNE SÛRETÉ RÉELLE**

en ce qui concerne des demandes de brevet ou des brevets

présentée à l'office de

0.1	RÉSERVÉ À L'OFFICE	
0.2	Référence de la personne qui fournit la sûreté réelle ou du créancier garanti par la sûreté réelle ¹ :	
0.3	Référence du mandataire ¹ :	

1.	Requête en inscription ou en radiation d'une inscription Cocher la case appropriée : <input type="checkbox"/> Il est demandé l'inscription de la sûreté réelle indiquée dans la présente requête. <input type="checkbox"/> Il est demandé la radiation de l'inscription de la sûreté réelle indiquée dans la présente requête.
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

¹ Peut être indiquée ici la référence attribuée à la présente requête par la personne qui fournit la sûreté réelle, son mandataire, le créancier garanti par la sûreté réelle ou son mandataire.

2.	Demande(s) ou brevet(s) visé(s) La présente requête porte sur les demandes ou les brevets ci-après :	
2.1	Numéros des demandes ² :	
2.2	Numéros des brevets :	
2.3	Y a-t-il des feuilles supplémentaires indiquant d'autres numéros de demandes ou de brevets visés au point 2.1 ou 2.2?	Oui / Non
3.	Personne qui fournit la sûreté réelle	
3.1	Nom	
3.1A	Si la personne qui fournit la sûreté réelle est une personne physique,	
3.1A.1	nom de famille ou nom principal ³ :	
3.1A.2	prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) ³ :	
3.1B	Si la personne qui fournit la sûreté réelle est une personne morale,	
3.1B.1	dénomination officielle complète de cette personne :	
3.2	Adresse	
3.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
3.2.2	Ville :	
3.2.3	Canton, province, département, etc. :	
3.2.4	Code postal :	
3.2.5	Pays :	
3.2.6	N° de téléphone ⁴ :	
3.2.7	N° de télécopieur ⁴ :	
3.2.8	Adresse électronique ⁴ :	

² Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou en fournissant une copie de la partie requête de la demande ou un numéro de référence attribué à la demande par le déposant ou son mandataire, avec le nom et l'adresse du déposant, le titre de l'invention et la date à laquelle la demande a été envoyée à l'office.

³ Le nom à indiquer sous 3.1A est soit le nom complet de la personne qui fournit la sûreté réelle soit le nom utilisé habituellement par cette personne.

⁴ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, la personne qui fournit la sûreté réelle peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

3.3	Y a-t-il plusieurs personnes qui fournissent la sûreté réelle?	Oui / Non [Dans l’affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d’elles, les éléments d’information demandés aux points 3.1 et 3.2.]
4.	Mandataire de la personne qui fournit la sûreté réelle	
4.1	Nom	
4.1A	Si le mandataire est une personne physique,	
4.1A.1	nom de famille ou nom principal :	
4.1A.2	prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :	
4.1B	Si le mandataire est une personne morale,	
4.1B.1	dénomination officielle complète de cette personne :	
4.2	Adresse	
4.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
4.2.2	Ville :	
4.2.3	Canton, province, département, etc. :	
4.2.4	Code postal :	
4.2.5	Pays :	
4.2.6	N° de téléphone ⁵ :	
4.2.7	N° de télécopieur ⁵ :	
4.2.8	Adresse électronique ⁵ :	
4.3	Domicile élu	
4.3.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
4.3.2	Ville :	
4.3.3	Canton, province, département etc. :	
4.3.4	Code postal :	
4.3.5	Pays :	
4.4	Numéro d’enregistrement ou autre indication :	
4.5	Numéro attribué au pouvoir ⁶ :	

⁵ Même lorsque l’office choisit de demander ces indications, le mandataire peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s’il y a lieu) et l’indicatif de zone.

⁶ Ne rien indiquer si un numéro n’a pas été ou n’a pas encore été attribué au pouvoir ou si le numéro n’est pas encore connu de la personne qui fournit la sûreté réelle ou de son mandataire.

4.6	Y a-t-il plusieurs mandataires?	Oui / Non [Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 4.1 à 4.5]
5.	Domicile élu de la personne qui fournit la sûreté réelle⁷	
5.1	Nom de la personne qui fournit la sûreté réelle	
5.2	Adresse	
5.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
5.2.2	Ville :	
5.2.3	Canton, province, département, etc. :	
5.2.4	Code postal :	
5.2.5	Pays :	
6.	Créancier garanti par la sûreté réelle	
6.1	Nom	
6.1A	Si le créancier garanti par la sûreté réelle est une personne physique,	
6.1A.1	nom de famille ou nom principal ⁸ :	
6.1A.2	prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) ⁸ :	
6.1B	Si le créancier garanti par la sûreté réelle est une personne morale,	
6.1B.1	dénomination officielle complète de cette personne :	
6.2	Adresse	
6.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
6.2.2	Ville :	
6.2.3	Canton, province, département, etc. :	
6.2.4	Code postal :	
6.2.5	Pays :	

⁷ L'office d'une Partie contractante peut exiger qu'un domicile élu soit indiqué si aucun mandataire n'est indiqué dans la rubrique 4 et lorsque la personne qui fournit la sûreté réelle n'a pas ou n'a pas indiqué de domicile ni d'établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de cette Partie contractante.

⁸ Le nom à indiquer sous 6.1A est soit le nom complet du créancier garanti par la sûreté réelle, soit le nom utilisé habituellement par celui-ci.

<p>6.2.6 6.2.7 6.2.8</p> <p>6.3</p>	<p>N° de téléphone⁹ : N° de télécopieur⁹ : Adresse électronique⁹ :</p> <p>Y a-t-il plusieurs créanciers garantis par la sûreté réelle?</p>	<p>Oui / Non</p> <p>[Dans l’affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d’elles, les éléments d’information demandés aux points 6.1 et 6.2]</p>
<p>7.</p> <p>7.1</p> <p>7.1A</p> <p>7.1A.1</p> <p>7.1A.2</p> <p>7.1B</p> <p>7.1B.1</p> <p>7.2</p> <p>7.2.1</p> <p>7.2.2</p> <p>7.2.3</p> <p>7.2.4</p> <p>7.2.5</p> <p>7.2.6</p> <p>7.2.7</p> <p>7.2.8</p> <p>7.3</p> <p>7.3.1</p> <p>7.3.2</p> <p>7.3.3</p>	<p>Mandataire du créancier garanti par la sûreté réelle</p> <p>Nom</p> <p>Si le mandataire est une personne physique,</p> <p>nom de famille ou nom principal : prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :</p> <p>Si le mandataire est une personne morale,</p> <p>dénomination officielle complète de cette personne :</p> <p>Adresse</p> <p>Voie (rue, avenue,) et n° : Ville : Canton, province, département, etc. : Code postal : Pays : N° de téléphone¹⁰ : N° de télécopieur¹⁰ : Adresse électronique¹⁰ :</p> <p>Domicile élu</p> <p>Voie (rue, avenue,) et n° : Ville : Canton, province, département, etc. :</p>	

⁹ Même lorsque l’office choisit de demander ces indications, le créancier garanti par la sûreté réelle peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s’il y a lieu) et l’indicatif de zone.

¹⁰ Même lorsque l’office choisit de demander ces indications, le mandataire peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s’il y a lieu) et l’indicatif de zone.

<p>7.3.4 7.3.5 7.4 7.5 7.5.1 7.5.2 7.5.2.1 7.6</p>	<p>Code postal : Pays : Numéro d'enregistrement ou autre indication : Le mandataire ci-dessus est/a été constitué dans un pouvoir distinct pour agir devant l'office au nom du créancier garanti par la sûreté réelle. Le pouvoir est joint. Le pouvoir a déjà été remis à l'office. Numéro ou autre indication attribué au pouvoir ou numéro d'autre demande pour laquelle le pouvoir a été remis¹¹ : Y a-t-il plusieurs mandataires?</p>	<p style="text-align: center;">Oui / Non</p> <p>[Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 7.1 à 7.5.]</p>
<p>8. 8.1 8.2 8.2.1 8.2.2 8.2.3 8.2.4 8.2.5</p>	<p>Domicile élu du créancier garanti par la sûreté réelle¹² Nom du créancier garanti par la sûreté réelle : Adresse Voie (rue, avenue,) et n° : Ville : Canton, province, département, etc. : Code postal : Pays :</p>	

¹¹ Ne rien indiquer si un numéro n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le numéro n'est pas encore connu du créancier garanti par la sûreté réelle.

¹² L'office d'une Partie contractante peut exiger qu'un domicile élu soit indiqué si aucun mandataire n'est indiqué dans la rubrique 7 et lorsque le créancier garanti par la sûreté réelle n'a pas ou n'a pas indiqué de domicile ni d'établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de cette Partie contractante.

<p>9.</p> <p>[9.1]</p> <p>9.2</p> <p>9.2.1</p> <p>9.2.2</p>	<p>Document attestant la constitution de sûreté réelle (cette rubrique concerne uniquement la requête en inscription d'une sûreté réelle)</p> <p>[L'inscription d'une sûreté réelle est demandée par la personne qui fournit la sûreté réelle.]</p> <p>[L'inscription d'une sûreté réelle est demandée par le créancier garanti.]</p> <p>L'un des documents ci-après est joint à la présente requête :</p> <p>Une copie, certifiée conforme à l'original, de l'acte de constitution de sûreté réelle.</p> <p>Un extrait, certifié conforme, de l'acte de constitution de sûreté réelle.</p>	<p>Oui / Non</p> <p>Oui / Non</p> <p>Oui / Non</p> <p>Oui / Non</p>
<p>10.</p> <p>[10.1]</p> <p>10.2</p> <p>10.2.1</p> <p>10.2.2</p>	<p>Document attestant la main-levée de sûreté réelle (cette rubrique concerne uniquement la requête en radiation de l'inscription d'une sûreté réelle)</p> <p>[La radiation de l'inscription d'une sûreté réelle est demandée par le créancier garanti.]</p> <p>[La radiation de l'inscription d'une sûreté réelle est demandée par la personne ayant fourni la sûreté réelle.]</p> <p>L'un des documents ci-après est joint à la présente requête :</p> <p>Une copie, certifiée conforme à l'original, de la main-levée de sûreté réelle.</p> <p>Un extrait, certifié conforme, de la main-levée de sûreté réelle.</p>	<p>Oui / Non</p> <p>Oui / Non</p> <p>Oui / Non</p> <p>Oui / Non</p>
<p>11.</p> <p>11.1</p> <p>11.1.1</p> <p>11.1.2</p> <p>11.2</p>	<p>Signature ou sceau</p> <p>Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé</p> <p>Nom de famille ou nom principal :</p> <p>Prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :</p> <p>Qualité du signataire :</p>	

<p>11.3</p> <p>11.4</p> <p>11.5</p>	<p>Date de signature ou d'apposition du sceau :</p> <p>Signature ou sceau :</p> <p>Y a-t-il plusieurs signataires ou plusieurs personnes dont le sceau est utilisé?</p>	<p>Oui / Non</p> <p>[Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 11.1 à 11.4.]</p>
<p>12.</p> <p>12.1</p> <p>12.2</p>	<p>Taxe</p> <p>Monnaie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête en inscription d'une sûreté réelle :</p> <p>Mode de paiement :</p>	
<p>13.</p>	<p>Feuilles supplémentaires</p> <p>Indiquer le nombre total de feuilles supplémentaires éventuelles :</p>	
<p>14.</p> <p>14.1</p> <p>14.2</p> <p>14.3</p> <p>14.4</p> <p>14.5</p>	<p>Pièces jointes¹³</p> <p>Pouvoir (point 7.5.1) :</p> <p>Document attestant la constitution de sûreté réelle (point 9.2.1 ou 9.2.2) ou la main-levée de sûreté réelle (point 10.2.1 ou 10.2.2), avec sa traduction si elle est exigée :</p> <p>Consentement d'un déposant, d'un titulaire, d'un preneur de licence exclusive, d'un codéposant, d'un cotitulaire ou d'un cotitulaire de licence exclusive qui n'est pas partie à la convention constitutive de sûreté réelle :</p> <p>Lorsque la requête porte sur plusieurs demandes ou plusieurs brevets, une copie distincte de la requête pour chaque demande ou brevet visé :</p> <p>Autres (préciser)</p>	

¹³ Porter une croix (X) dans la colonne de droite si des pièces sont jointes sous les points 14.1 à 14.4. Si d'autres pièces sont jointes, ces pièces doivent être indiquées au point 14.5.

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 8
REQUÊTE EN RECTIFICATION D'ERREUR(S)

en ce qui concerne des demandes de brevet ou des brevets
présentée à l'office de

0.1	RÉSERVÉ À L'OFFICE	
0.2	Référence du déposant ou du titulaire ¹ :	
0.3	Référence du mandataire ¹ :	

1.	Requête en rectification Il est demandé par la présente requête la rectification des erreurs indiquées ci-après.
2.	Demande(s) ou brevet(s) visé(s) La présente requête porte sur les demandes ou les brevets ci-après :
2.1	Numéros des demandes ² :
2.2	Numéros des brevets :

¹ La référence attribuée par le déposant, le titulaire ou le mandataire à la présente requête peut être indiquée ici.

² Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou en fournissant une copie de la partie requête de la demande ou un numéro de référence attribué à la demande par le déposant ou son mandataire, avec le nom et l'adresse du déposant, le titre de l'invention et la date à laquelle la demande a été envoyée à l'office.

2.3	Y a-t-il des feuilles supplémentaires indiquant d'autres numéros de demandes ou de brevets visés au point 2.1 ou 2.2?	Oui / Non
3.	Déposant(s) ou titulaire(s)	
3.1	Nom	
3.1A	Si le déposant ou le titulaire est une personne physique,	
3.1A.1	nom de famille ou nom principal ³ :	
3.1A.2	prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) ³ :	
3.1B	Si le déposant ou le titulaire est une personne morale,	
3.1B.1	dénomination officielle complète de cette personne :	
3.2	Adresse	
3.2.1	Voie (rue, avenue,) et n° :	
3.2.2	Ville :	
3.2.3	Canton, province, département, etc. :	
3.2.4	Code postal :	
3.2.5	Pays :	
3.2.6	N° de téléphone ⁴ :	
3.2.7	N° de télécopieur ⁴ :	
3.2.8	Adresse électronique ⁴ :	
3.3	Y a-t-il plusieurs déposants ⁵ ?	Oui / Non [Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 3.1 et 3.2.]

³ Les noms à indiquer sous 3.1A sont ceux qui figurent dans les dossiers de l'office en ce qui concerne les demandes ou les brevets sur lesquels porte la présente requête.

⁴ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le déposant ou le titulaire peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

⁵ Lorsqu'il y a plusieurs déposants ayant des adresses différentes et qu'il n'a pas été indiqué de mandataire dans la rubrique 4 ni de domicile élu dans la rubrique 5, l'adresse pour la correspondance doit être soulignée.

4.	Mandataire	
4.1	Nom	
4.1A	Si le mandataire est une personne physique,	
4.1A.1	nom de famille ou nom principal :	
4.1A.2	prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :	
4.1B	Si le mandataire est une personne morale,	
4.1B.1	dénomination officielle complète de cette personne :	
4.2	Adresse	
4.2.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
4.2.2	Ville :	
4.2.3	Canton, province, département, etc. :	
4.2.4	Code postal :	
4.2.5	Pays :	
4.2.6	N° de téléphone ⁶ :	
4.2.7	N° de télécopieur ⁶ :	
4.2.8	Adresse électronique ⁶ :	
4.3	Domicile élu	
4.3.1	Voie (rue, avenue, ...) et n° :	
4.3.2	Ville :	
4.3.3	Canton, province, département, etc. :	
4.3.4	Code postal :	
4.3.5	Pays :	
4.4	Numéro d'enregistrement ou autre indication :	
4.5	Numéro attribué au pouvoir ⁷ :	
4.6	Y a-t-il plusieurs mandataires ⁸ ?	<p style="text-align: center;">Oui / Non</p> <p>[Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 4.1 à 4.5]</p>

⁶ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le mandataire peut ne pas les donner. Lorsque les numéros de téléphone et de télécopieur sont fournis, ils doivent comprendre le code du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

⁷ Ne rien indiquer si un numéro n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le numéro n'est pas encore connu du déposant ou du titulaire ou du mandataire.

⁸ Lorsqu'il y a plusieurs mandataires avec des adresses différentes, l'adresse pour la correspondance doit être soulignée.

<p>5.</p> <p>5.1</p> <p>5.2</p> <p>5.2.1</p> <p>5.2.2</p> <p>5.2.3</p> <p>5.2.4</p> <p>5.2.5</p>	<p>Domicile élu du déposant ou du titulaire⁹</p> <p>Nom du déposant ou du titulaire</p> <p>Adresse</p> <p>Voie (rue, avenue, ...) et n° :</p> <p>Ville :</p> <p>Canton, province, département, etc. :</p> <p>Code postal :</p> <p>Pays :</p>	
<p>6.</p> <p>6.1</p> <p>6.2</p> <p>6.2.1</p> <p>6.2.2</p> <p>6.3</p> <p>6.4</p> <p>6.5</p>	<p>Indication des erreurs à rectifier et des rectifications à apporter</p> <p>Document qui contient une ou des erreurs¹⁰ :</p> <p>La ou les erreurs se situent dans :</p> <p>les dossiers de l'office;</p> <p>la publication de l'office.</p> <p>Mention à rectifier¹¹ :</p> <p>Mention rectifiée¹¹ :</p> <p>Y a-t-il plusieurs rectifications à apporter?</p>	<p>Oui / Non</p> <p>Oui / Non</p> <p>Oui / Non</p> <p>[Dans l'affirmative, dresser la liste des erreurs à rectifier sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 6.1 à 6.4.]</p>
<p>7.</p> <p>7.1</p> <p>7.1.1</p> <p>7.1.2</p>	<p>Signature ou sceau</p> <p>Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé</p> <p>Nom de famille ou nom principal :</p> <p>Prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) :</p>	

⁹ L'office d'une Partie contractante peut exiger qu'un domicile élu soit indiqué si aucun mandataire n'est indiqué dans la rubrique 4 et lorsque le déposant n'a pas ou n'a pas indiqué de domicile ni d'établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de cette Partie contractante.

¹⁰ Ce document peut être, par exemple, une demande, une requête en inscription d'un changement de titulaire, une demande d'examen ou un brevet, sous réserve de ce que la législation de la Partie contractante admet comme erreur pouvant être rectifiée.

¹¹ Si la place prévue est insuffisante, porter sur une feuille supplémentaire les éléments d'information demandés aux points 6.3 et 6.4.

7.2 7.3 7.4 7.5	<p>Qualité du signataire :</p> <p>Date de signature ou d'apposition du sceau :</p> <p>Signature ou sceau :</p> <p>Y a-t-il plusieurs signataires ou plusieurs personnes dont le sceau est utilisé?</p>	<p>Oui / Non</p> <p>[Dans l'affirmative, dresser la liste des personnes sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 7.1 à 7.4]</p>
8. 8.1 8.2	<p>Taxe</p> <p>Monnaie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête en rectification :</p> <p>Mode de paiement :</p>	
9.	<p>Feuilles supplémentaires</p> <p>Indiquer le nombre total de feuilles supplémentaires éventuelles :</p>	
10. 10.1 10.2 10.3 10.4	<p>Pièces jointes¹²</p> <p>Page de remplacement contenant la rectification¹³ :</p> <p>Lorsque la requête porte sur plusieurs demandes ou plusieurs brevets, une copie distincte de la requête pour chaque demande ou brevet correspondant :</p> <p>Déclaration du requérant indiquant que l'erreur a été commise de bonne foi :</p> <p>Autres (préciser) :</p>	

¹² Porter une croix (X) dans la colonne de droite si une pièce est jointe sous les points 10.1 à 10.3. Si d'autres pièces sont jointes, elles doivent être indiquées au point 10.4.

¹³ Lorsque la requête porte sur plusieurs demandes ou plusieurs brevets, l'office peut exiger que chaque page de remplacement indique la demande ou le brevet correspondant.

NOTES RELATIVES AUX FORMULAIRES INTERNATIONAUX TYPES

Notes relatives à l'ensemble des formulaires internationaux types

F0.01 Les “formulaires internationaux types” mentionnent tous les éléments d'information dont les Parties contractantes peuvent exiger la communication en vertu du traité et de son règlement d'exécution et contiennent différentes rubriques destinées à recueillir les renseignements correspondants. Toutefois, certaines de ces indications ne seront pas exigées en vertu de la législation nationale (ou régionale) applicable à l'office intéressé. Lorsque tel est le cas, l'office national (ou régional) aura la possibilité, mais pas l'obligation, d'établir un “formulaire international individualisé”, reprenant le formulaire international type moins les éléments qui ne sont pas applicables aux fins de l'office en question. Une Partie contractante peut prévoir dans ses formulaires internationaux individualisés la possibilité d'indiquer des éléments facultatifs, tels que la date à laquelle la communication visée a été remise à l'office ou, dans le formulaire relatif au pouvoir, l'adresse de la personne qui fait la constitution de mandataire, étant entendu que ces éléments ne peuvent être exigés. Une Partie contractante sera également autorisée à prescrire ses propres formulaires. Toutefois, les formulaires internationaux individualisés et les formulaires prescrits par l'office ne peuvent contenir des exigences contraires aux dispositions du traité et de son règlement d'exécution.

F0.02 Dans tout formulaire international individualisé, les diverses indications pourront être présentées dans un autre ordre que dans le formulaire international type; l'espace réservé pourra aussi varier.

F0.03 Les formulaires internationaux types seront établis dans les langues du traité. Lorsque l'office d'une Partie contractante accepte une langue qui n'est pas une langue du traité, il peut fournir le formulaire international type traduit dans cette langue. Tout formulaire international individualisé ou formulaire prescrit par l'office pourra également être établi dans la ou les langues acceptées par l'office.

Explications sur les notes de bas de page figurant dans les formulaires internationaux types

F0.04 Les notes de bas de page sont destinées à figurer sur le formulaire imprimé, y compris sur toute traduction du formulaire; elles s'adressent à la ou aux personnes qui rempliront le formulaire.

Notes relatives au formulaire n°1 (Demande de délivrance d'un brevet – Requête)

F1.01 Selon le projet d'article 5.1), aucune Partie contractante ne peut, sauf disposition contraire du présent traité, exiger qu'une demande remplisse, quant à sa forme ou à son contenu, des conditions différentes de celles qui sont prévues en ce qui concerne les demandes internationales déposées selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) ou des conditions supplémentaires. Cela signifie qu'une Partie contractante ne pourra imposer des conditions plus strictes en la matière que celles prévues par le PCT, sauf si le présent traité en dispose autrement. En ce qui concerne le formulaire de requête, le projet d'article 5.2)a)

autorise expressément une Partie contractante à exiger que le contenu d'une demande correspondant au contenu obligatoire de la requête d'une demande internationale déposée selon le PCT soit présenté sur un formulaire de requête prescrit par elle. En conséquence, le formulaire international type n° 1 se fonde, dans la mesure du possible, sur le formulaire de requête du PCT (formulaire PCT/RO/101), tient compte de toutes les exigences énoncées dans le PCT et le présent traité et correspond donc au maximum exigible en ce qui concerne la partie de la demande contenant la requête. Il est entendu que l'office national (ou régional) de la Partie contractante peut établir, pour la partie de la demande contenant la requête, un "formulaire international individualisé" ne contenant pas les éléments qui ne sont pas exigés en vertu de la législation nationale (ou régionale) applicable à l'office en question.

F1.02 Le projet d'article 2.1)a) et 2) prévoit que les dispositions du présent traité et de son règlement d'exécution sont applicables aux demandes nationales et régionales de brevet d'invention qui sont déposées auprès de l'office d'une Partie contractante et qui appartiennent à des types de demandes qui peuvent être déposées comme demandes internationales selon le PCT, et aux brevets issus de ces demandes. Cependant, les offices des Parties contractantes sont libres d'étendre l'utilisation, avec les modifications nécessaires, du présent formulaire à d'autres types de protection accordés selon le PCT (par exemple, certificats d'auteur d'invention, certificats d'utilité, modèles d'utilité, brevets ou certificats d'addition, certificats d'auteur d'invention additionnels, certificats d'utilité additionnels) et à certains types de demandes qui ne peuvent pas être déposées comme demandes internationales selon le PCT (par exemple, demandes provisoires ou demandes de redélivrance d'un brevet).

F1.03 Titre du formulaire. Dans les formulaires internationaux individualisés, les points de suspension seront remplacés par le nom de l'office. La case prévue pour l'indication d'une référence attribuée à la demande a pour objet de faciliter la tâche du déposant ou du mandataire. Cette indication n'est pas obligatoire.

F1.04 Rubrique 1 (Pétition en délivrance d'un brevet). Doit figurer dans cette rubrique la pétition qui peut être exigée en vertu du projet d'article 5.1) et selon la règle 4.2 du PCT. Il convient de se reporter également à la pétition contenue dans le formulaire de requête du PCT (PCT/RO/101).

F1.05 Rubrique 2 (Titre de l'invention). Doit figurer dans cette rubrique le titre qui peut être exigé en vertu du projet d'article 5.1) et selon la règle 4.3 du PCT. Il convient de se reporter également au cadre n° 1 du formulaire de requête du PCT.

F1.06 Rubrique 3 (Déposant(s)), points 3.1 à 3.4. Doivent figurer sous ces points les indications relatives aux nom, adresse, État dont le déposant est ressortissant et État du domicile/de l'établissement, qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 5.1) et selon les règles 4.4.a) à c) et 4.5.a) à c) du PCT.

F1.07 Bien qu'une Partie contractante puisse ne pas exiger qu'un numéro de téléphone ou de télécopieur ou qu'une adresse électronique soit indiqué, il est recommandé, conformément à la règle 4.4.c) du PCT, qu'elle autorise la communication à l'office de telles indications afin que celui-ci puisse se mettre rapidement en rapport avec le déposant à l'aide des moyens de communication les plus efficaces. Il convient de se reporter au cadre II du formulaire de requête du PCT.

F1.08 Point 3.5. Doit figurer sous ce point le numéro d'enregistrement ou l'autre indication sous lequel le déposant est inscrit auprès de l'office, qui peut être exigé en vertu du projet d'article 5.4). (Si une disposition au même effet est incorporée dans le règlement d'exécution du PCT, ce point serait alors exigé en vertu de l'article 5.1.)

F1.09. Point 3.6. Si le déposant n'est pas l'inventeur, même si le fondement du droit du déposant de déposer la demande ou de son droit à la délivrance du brevet demandé ne doit pas obligatoirement figurer dans le formulaire de requête du PCT, la Partie contractante du PCT peut exiger que tel soit le cas, en vertu de l'article 27 et de la règle 51*bis* du PCT, une fois que le traitement de la demande internationale a commencé au sein de l'office national désigné. Cela signifie que, en vertu du PCT, un office national peut exiger que soit indiqué ce fondement du droit du déposant aux fins des procédures se déroulant dans le cadre de l'office. Ainsi, une Partie contractante peut exiger l'indication de ce point en vertu du projet d'article 5.1). Le fondement du droit du déposant peut être, par exemple, le fait qu'il est l'employeur, le cessionnaire ou l'héritier de l'inventeur. Il convient de noter que la question de la révision de la règle du PCT, en vue de faire figurer ce point dans le formulaire de requête sous la forme d'une déclaration assortie d'une case à cocher, est actuellement à l'étude.

F1.10 Point 3.7. Doivent figurer sous ce point les indications qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 5.1) et selon la règle 4.4.d) du PCT, lorsqu'il y a plusieurs déposants. Une Partie contractante sera libre de décider avec qui l'office doit communiquer lorsqu'il y a plusieurs déposants avec des adresses différentes sur son territoire et que ceux-ci ne sont pas représentés par un mandataire, n'ont pas donné de domicile élu et n'ont pas souligné l'adresse à utiliser pour la correspondance. Il convient de se reporter au cadre n° III du formulaire de requête du PCT.

F1.11 Rubrique 4 (Inventeur(s)). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives à l'inventeur ou aux inventeurs, qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 5.1) et selon la règle 4.6.a) et b) du PCT. Il convient de se reporter au cadre n° III du formulaire de requête du PCT. Cette rubrique ne prévoit pas la possibilité d'indiquer un numéro de téléphone ou de télécopieur ou une adresse électronique, étant donné que l'office se mettra normalement en rapport avec le déposant ou le mandataire, et non pas avec l'inventeur. Toutefois, ces indications pourront être fournies si le déposant le désire.

F1.12 Compte tenu du droit qu'a l'inventeur d'être mentionné comme tel dans le brevet en vertu de l'article 4*ter* de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, lorsque la législation d'une Partie contractante autorise l'inventeur à renoncer à son droit d'être désigné comme tel dans la publication d'une demande ou d'un brevet, la Partie contractante peut exiger que l'inventeur donne son accord exprès à cet effet, ailleurs que sur le formulaire de requête.

F1.13 Rubrique 5 (Mandataire). Cette rubrique devrait figurer sur le formulaire international individualisé, étant donné qu'un déposant peut se faire représenter même si la constitution de mandataire n'est pas obligatoire.

F.1.14 Points 5.1 et 5.2. Doivent figurer sous ces points les indications relatives aux nom et adresse du mandataire, qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 5.1) et selon la règle 4.6 du PCT. En ce qui concerne l'indication des numéros de téléphone et de télécopieur

et de l'adresse électronique, il convient de se reporter à l'explication donnée en ce qui concerne le point 3.2 (voir la note F1.07). Il convient de se reporter également au cadre n° IV du formulaire de requête du PCT.

F1.15 Point 5.3. Doivent figurer sous ce point les indications relatives au domicile élu du mandataire, qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 7.1)a)ii).

F1.16 Point 5.4. Il convient de se reporter à l'explication donnée sous le point 3.5 (voir la note F1.08).

F1.17 Point 5.5. Ce point concerne la constitution d'un mandataire dans le formulaire de requête en vertu du projet d'article 7.4)a)ii).

F1.18 Point 5.6. Ce point concerne la constitution d'un mandataire dans un pouvoir distinct en vertu du projet d'article 7.4)a)i). Aucun pouvoir n'est nécessaire dans le cas où la constitution expresse de mandataire n'est exigée pour aucun mandataire ou n'est pas exigée pour certaines catégories de mandataires (comme, dans certains pays, la catégorie des "mandataires agréés", qui sont des mandataires inscrits auprès de l'office et habilités à exercer devant lui sans avoir à présenter de pouvoir).

F1.19 Point 5.6.2. Doivent figurer sous ce point les indications relatives au pouvoir unique visé au projet d'article 7.4)b).

F1.20 Point 5.7. Chaque Partie contractante sera libre de décider avec qui l'office communiquera lorsqu'il y a plusieurs mandataires et que ceux-ci n'ont pas souligné l'adresse à utiliser pour la correspondance.

F1.21 Rubrique 6 (Domicile élu du déposant). Doivent figurer dans cette rubrique, qui correspond à une case à cocher dans le cadre n° IV du formulaire de requête du PCT, les indications relatives à un domicile élu, qu'il soit fourni spontanément ou qu'il soit exigé en vertu du projet d'article 7.3)ii).

F1.22 Rubrique 7 (Demande divisionnaire, demande de *continuation* ou de *continuation-in-part* ou demande associée d'une autre façon à une ou plusieurs autres demandes). Cette rubrique permet au déposant d'indiquer qu'il souhaite que sa demande soit traitée comme une demande de *continuation* ou de *continuation-in-part* d'une demande antérieure, ainsi que cela peut être exigé en vertu du projet d'article 5.1) et selon la règle 4.14 du PCT.

F1.23 Cependant, conformément au projet d'article 2, les dispositions du Traité sur le droit des brevets et de son règlement d'exécution ne sont pas applicables aux demandes de brevet d'invention qui n'appartiennent pas à des types de demandes qui peuvent être déposées comme demandes internationales selon le PCT (par exemple, demandes de transformation, demandes divisionnaires et demandes de brevet d'addition). Néanmoins, au cours de la troisième session du comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets, le représentant d'une organisation intergouvernementale a estimé qu'il était souhaitable d'inclure ces types de demandes dans le formulaire international type n° 1. Le comité permanent est invité à se demander si ce point doit aussi couvrir les types de demandes qui ne peuvent pas être déposées selon le PCT.

F1.24 Rubrique 8 (Sécurité nationale). Une indication relative à la sécurité nationale pourra être exigée en vertu du projet d'article 3. Même si le formulaire de requête du PCT ne contient pas de rubrique équivalente, l'article 27.8) du PCT contient une disposition analogue en ce qui concerne la sécurité nationale. Si une demande est considérée comme délicate pour des raisons de sécurité nationale ou autre, l'office peut décider que la divulgation de l'invention objet de la demande de brevet doit demeurer confidentielle.

F1.25 Rubrique 9 (Désignation d'États). Cette rubrique ne sera exigée que par l'office d'une Partie contractante qui délivre des brevets régionaux nécessitant la désignation d'États. Le mode de désignation des États (par exemple, cases à cocher, comme dans le cadre n° V du formulaire de requête du PCT) sera déterminé par l'office et indiqué dans le formulaire international individualisé.

F1.26 Rubrique 10 (Revendication de priorité). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives à la revendication de priorité, qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 5.1) et selon la règle 4.10 du PCT. En ce qui concerne l'indication du pays ou de l'office où la demande antérieure a été déposée, lorsque l'adhésion à un traité régional en matière de brevets n'est pas limitée à des pays parties à la Convention de Paris (comme dans le cas de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO)), toute revendication de priorité fondée sur une demande antérieure en vertu de ce traité devra indiquer, outre l'office régional, un pays partie à la Convention de Paris pour lequel la demande antérieure a été déposée (voir la règle 4.10.b)ii) du PCT). Si une copie de la demande antérieure, certifiée conforme si la législation applicable l'exige, est remise avec la requête, le déposant doit l'indiquer à l'endroit prévu dans la rubrique 17 intitulée "Pièces jointes". Il convient aussi de se reporter au cadre n° VI du formulaire de requête du PCT.

F1.27 Rubrique 11 (Remplacement de la description et des dessins par un renvoi à une ou plusieurs demandes déposées antérieurement). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives à la demande déposée antérieurement remplaçant la description et des dessins, qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 4.7) et selon le projet de règle 2.3). Si une copie, une copie certifiée conforme ou une traduction de la demande déposée antérieurement est exigée en vertu de la législation applicable et que ce document exigé est remis avec la requête, le déposant doit l'indiquer à l'endroit prévu dans la rubrique 17 intitulée "Pièces jointes".

F1.28 Rubrique 12 (Description dans une langue non acceptée par l'office). Si la description n'est pas déposée dans une langue acceptée par l'office, cette rubrique permettra d'indiquer, dans une langue acceptée par l'office, que la demande contient une description, comme l'exige le projet d'article 4.2)b).

F1.29 Rubrique 13 (Déclaration de l'inventeur, assortie ou non d'un serment, concernant la paternité de l'invention). Bien que le formulaire de requête du PCT n'exige pas de déclaration, assortie ou non d'un serment, concernant la paternité de l'invention, une telle déclaration pourra être exigée par une Partie contractante du PCT, en vertu de l'article 27 et de la règle 51*bis* du PCT, une fois que la demande internationale entrera dans la phase nationale. Cette rubrique peut ne pas figurer dans le formulaire international individualisé de l'office d'une Partie contractante qui n'exige pas de déclaration de l'inventeur, assortie ou non d'un serment, quant à la paternité de l'œuvre.

F1.30 Rubrique 14 (Signature ou sceau). Doivent figurer dans cette rubrique la signature qui peut être exigée en vertu de l'article 5.1) et selon la règle 14.5 du PCT, ainsi que toute indication qui peut être exigée en vertu du projet de règle 8.1) en ce qui concerne la signature ou le sceau. La mention du sceau peut ne pas figurer dans un formulaire international individualisé de l'office d'une Partie contractante qui n'autorise pas l'utilisation d'un sceau à la place d'une signature manuscrite.

F1.31 Point 14.2. Par "qualité du signataire", on entend, par exemple, déposant, mandataire ou inventeur.

F1.32 Point 14.4. Lorsque la Partie contractante permet l'utilisation de formes de signature autres qu'une signature manuscrite, par exemple une signature imprimée ou une signature apposée au moyen d'un timbre, ce point peut être assorti d'une note de bas de page indiquant comment la demande doit être signée. Toutefois, en vertu du projet d'article 8.2), la certification de la signature ou du sceau ne peut en aucun cas être exigée.

F1.33 Rubrique 15 (Taxe(s)). Bien qu'un office soit tenu, en vertu du projet d'article 5.2)b), d'accepter un formulaire international type contenant les indications minimums fournies dans le cadre de cette rubrique, il peut exiger d'autres indications, sur le modèle de la feuille de calcul des taxes du PCT (PCT/RO/101 (annexe)) dans tout formulaire de requête prescrit par la Partie contractante. Chaque office peut faire figurer dans ses formulaires internationaux individualisés d'autres mentions pour indiquer les différents modes de paiement qu'il accepte (virement sur compte bancaire, paiement par chèque, paiement en espèces, en timbres fiscaux, etc.).

F1.34 Rubriques 16 (Nombre de feuilles) et 17 (Pièces jointes). Ces rubriques correspondent au bordereau qui figure dans le cadre n° VIII du formulaire de requête du PCT. En ce qui concerne une déclaration ou tout autre document joint à la demande, une Partie contractante est libre de fixer des conditions applicables à la forme ou au contenu de ce document, sauf disposition contraire du traité ou de son règlement d'exécution.

Notes relatives au formulaire n° 2
(Pouvoir)

F2.01 En vertu du projet d'article 7.4)a)i), une Partie contractante doit accepter que la constitution de mandataire soit communiquée à l'office dans un pouvoir distinct. Le projet d'article 7.5)b) prévoit expressément qu'une Partie contractante doit accepter la présentation d'un pouvoir, si elle en exige un, au moyen du formulaire international type n° 2.

F2.02 En ce qui concerne toute question relative à la représentation qui sort du champ d'application du traité, toute Partie contractante peut demander que des indications supplémentaires soient portées dans ses formulaires internationaux individualisés. Ainsi, par exemple, une Partie contractante peut ajouter une rubrique ou un point supplémentaire en ce qui concerne la désignation d'un mandataire secondaire par le mandataire, lorsque la législation de cette Partie contractante exige que ce fait soit expressément indiqué dans le pouvoir.

F2.03 Titre du formulaire. Dans les formulaires internationaux individualisés, les points de suspension seront remplacés par le nom de l'office. La case prévue pour l'indication d'une

référence attribuée au pouvoir a pour objet de faciliter la tâche de la personne qui fait la constitution de mandataire. Cette indication n'est pas obligatoire.

F2.04 Rubrique 1 (Constitution de mandataire). Cette rubrique ne semble pas appeler d'explication.

F2.05 Rubrique 2 (Nom de la personne qui fait la constitution de mandataire). Doit figurer dans cette rubrique l'indication exigée en vertu du projet d'article 7.4)a)i).

F2.06 Rubrique 3 (Mandataire). Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F1.13 à F1.20 relatives à la rubrique 5 du formulaire n° 1.

F2.07 Rubrique 4 (Demande(s) ou brevet(s) visé(s)), point 4.1. Ce point ne semble pas appeler d'explication.

F2.08 Point 4.2.1. En ce qui concerne la désignation d'une demande dans le cas où le pouvoir est déposé avec une ou plusieurs demandes ou lorsque le numéro de la demande n'est pas connu, la note de bas de page peut être adaptée par chaque Partie contractante dans son formulaire international individualisé, compte tenu des exigences de sa législation ou de la pratique de son office, étant entendu qu'une Partie contractante peut exiger moins que ce que prévoit le projet de règle 17.1).

F2.09 Rubrique 5 (Signature ou sceau). Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F1.30 à F1.32 relatives à la rubrique 14 du formulaire n° 1.

F2.10 Rubrique 6 (Feuilles supplémentaires et pièces jointes). Cette rubrique ne semble pas appeler d'explication.

Notes relatives au formulaire n° 3

(Requête en inscription de changements de noms ou d'adresses)

F3.01 Titre du formulaire. Bien qu'il ne soit pas question dans le titre du formulaire international type n° 3 d'une requête en inscription d'un changement de nom ou d'adresse d'un mandataire ou d'un changement de domicile élu, en vertu du projet d'article 9.11), une Partie contractante serait tenue d'accepter une requête de ce genre présentée sur un formulaire dûment modifié reprenant le formulaire international type n° 3. Dans les formulaires internationaux individualisés, les points de suspension seront remplacés par le nom de l'office. La case prévue pour l'indication d'une référence attribuée à la requête a pour objet de faciliter la tâche du déposant, du titulaire ou du mandataire. Cette indication n'est pas obligatoire.

F3.02 Rubrique 1 (Requête en inscription). Cette rubrique ne semble pas appeler d'explication.

F3.03 Rubrique 2 (Demande(s) ou brevet(s) visé(s)). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives aux demandes ou aux brevets visés qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 9.1)a). En ce qui concerne le moyen de désigner une demande dont le numéro n'est pas connu, il convient de se reporter aux explications données dans la note F2.08 relative au point 4.2.1 du formulaire n° 2.

F3.04 Rubrique 3 (Déposant(s) ou titulaire(s)). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au(x) déposant(s) ou titulaire(s) qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 9.1) et selon le projet de règle 9.1)i).

F3.05 Rubrique 4 (Mandataire). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives aux mandataires qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 9.1)b) et selon le projet de règle 9.1)ii). Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F1.13 à F1.20 relatives à la rubrique 5 du formulaire n° 1.

F3.06 Rubrique 5 (Domicile élu). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au domicile élu qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 9.1)b) et selon le projet de règle 9.1)iii). Il convient de se reporter aux explications données dans la note F1.21 relative à la rubrique 6 du formulaire n° 1.

F3.07 Rubrique 6 (Indication du ou des changements). Doivent figurer dans cette rubrique les changements exigés en vertu du projet d'article 9.1)a). Les changements peuvent porter sur le nom d'un déposant ou d'un titulaire, le nom d'un mandataire ainsi que sur l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de télécopieur ou l'adresse électronique d'un déposant, d'un titulaire ou d'un mandataire, et le domicile élu. Conformément au projet d'article 9.6), plusieurs changements peuvent être indiqués dans cette rubrique.

F3.08 Rubrique 7 (Signature ou sceau). Doit figurer dans cette rubrique la signature qui peut être exigée en vertu du projet d'article 9.1)a). Par "qualité du signataire" (point 7.2), on entend déposant, titulaire, mandataire du déposant ou mandataire du titulaire. Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F1.30 à F1.32 relatives à la rubrique 14 du formulaire n° 1.

F3.09 Rubrique 8 (Taxe). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives aux taxes qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 9.5). Il convient de se reporter aux explications données dans la note F1.33 relative à la rubrique 15 du formulaire n° 1. Lorsque le changement d'adresse résulte d'une décision d'une autorité et que l'inscription est, par conséquent, gratuite, le formulaire international individualisé devra contenir une rubrique appropriée pour tenir compte de cette situation.

F3.10 Rubrique 9 (Feuilles supplémentaires). Cette rubrique ne semble pas appeler d'explication.

F3.11 Rubrique 10 (Pièces jointes). Le point 10.1 (remise d'une copie distincte de la requête unique) peut être exigé en vertu du projet d'article 9.6)b). Si d'autres pièces sont jointes, elles doivent être indiquées sous le point 10.2 dans la colonne de droite.

Notes relatives au formulaire n° 4

(Requête en inscription d'un changement de déposant ou de titulaire)

F4.01 Titre du formulaire. Dans les formulaires internationaux individualisés, les points de suspension seront remplacés par le nom de l'office. La case prévue pour l'indication d'une référence attribuée à la requête a pour objet de faciliter la tâche du déposant, du titulaire ou du mandataire. Cette indication n'est pas obligatoire.

F4.02 Rubrique 1 (Requête en inscription). Cette rubrique ne semble pas appeler d'explication.

F4.03 Rubrique 2 (Demande(s) ou brevet(s) visé(s)). Doivent figurer dans cette rubrique les indications exigées en vertu du projet d'article 10.1)a). En ce qui concerne le moyen de désigner une demande dont le numéro n'est pas connu, il convient de se reporter aux explications données dans la note F2.08 relative au point 4.2.1 du formulaire n° 2.

F4.04 Rubrique 3 (Déposant(s) ou titulaire(s)). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au(x) déposant(s) ou titulaire(s) qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 9.1)b) et selon le projet de règle 10.1)i). En cas de cession par contrat, le ou les "déposant(s) ou titulaire(s)" sont le ou les cédant(s).

F4.05 Rubrique 4 (Mandataires des déposants ou des titulaires). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives à un mandataire des déposants ou des titulaires, qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 9.1)b) et selon le projet de règle 10.1)v). Le nom du mandataire figurant dans les dossiers de l'office (c'est-à-dire, le mandataire du (des) déposant(s) ou du (des) titulaire(s) (le (les) cédant(s)) devra être indiqué dans cette rubrique.

F4.06 Rubrique 5 (Domicile élu du déposant ou du titulaire). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au domicile élu qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 9.1)b) et selon le projet de règle 10.1)iv). Il convient de se reporter aux explications données dans la note F1.21 relative à la rubrique 6 du formulaire n° 1.

F4.07 Rubrique 6 (Nouveau(x) déposant(s) ou nouveau(x) titulaire(s)). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au(x) nouveau(x) déposant(s) ou nouveau(x) titulaire(s) qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 9.1)b) et selon la règle 10.1)ii), iii) et iv). Dans le cas d'une cession par contrat, le ou les "nouveau(x) déposant(s) ou nouveau(x) titulaire(s)" sont le ou les cessionnaire(s).

F4.08 Rubrique 7 (Mandataire du (des) nouveau(x) déposant(s) ou du (des) nouveau(x) titulaire(s)). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au mandataire du(des) nouveau(x) déposant(s) ou du (des) nouveau(x) titulaire(s), qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 9.1)b) et selon le projet de règle 10.1)vii). Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F1.13 à F1.20 relatives à la rubrique 5 du formulaire n° 1.

F4.09 Rubrique 8 (Domicile élu du nouveau déposant ou du nouveau titulaire). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au domicile élu du nouveau déposant ou du nouveau titulaire, qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 9.1)b) et selon le projet de règle 10.1)1)viii). Il convient de se reporter aux explications données dans la note F1.21 relative à la rubrique 6 du formulaire n° 1.

F4.10 Rubrique 9 (Justification du changement de déposant(s) ou de titulaire(s)). Différentes pièces justificatives peuvent être exigées par une Partie contractante en fonction du motif du changement de déposant ou de titulaire, c'est-à-dire selon que le changement de déposant ou de titulaire résulte d'un contrat (cession, etc.), d'une fusion ou de la réorganisation ou de la scission d'une personne morale, ou de l'effet de la loi (succession, faillite, etc.) ou d'une décision judiciaire.

F4.11 Points 9.1 et 9.2. Ces points couvrent les exigences relatives aux pièces justificatives énoncées dans le projet d'article 10.4)a). Ces points ont été placés entre crochets compte tenu des crochets figurant dans le projet d'article 10.4)a) qui énonce différentes exigences en ce qui concerne les justificatifs du changement, selon la qualité de la partie qui présente la requête (déposant ou titulaire, ou nouveau déposant ou nouveau titulaire). Si le comité permanent décide de supprimer les mots placés entre crochets dans le projet d'article 10.4), les points 9.1 et 9.2 seront, par voie de conséquence, fusionnés, sans indication quant à la qualité de la partie qui présente la requête.

F4.12 Les expressions "certifiée conforme à l'original" et "certifié conforme à l'original" pourraient ne pas figurer dans le formulaire international individualisé d'une Partie contractante qui exige de telles pièces justificatives mais pas leur certification. Lorsque la certification est exigée, cette certification doit être le fait, au choix de la partie qui présente la requête, d'un officier public ou de tout autre autorité publique, ou, lorsque la législation applicable de la Partie contractante le permet, d'un mandataire habilité à exercer auprès de l'office. Aucune Partie contractante ne peut exiger la certification d'un certificat de cession (point 9.2.3; voir le formulaire international type n° 5).

F4.13 Point 9.3. Ce point couvre les exigences relatives aux pièces justificatives énoncées dans le projet d'article 10.4)b). En ce qui concerne l'expression "certifiée conforme à l'original" et la certification des documents, il convient de se reporter à l'explication donnée dans la note 4.12.

F4.14 Point 9.4. Ce point couvre les exigences relatives aux pièces justificatives énoncées dans le projet d'article 10.4)c). Sous ce point, il conviendra d'indiquer la justification du changement de titulaire ne résultant pas d'un contrat ou d'une fusion ou de la réorganisation ou de la scission d'une personne morale (par exemple, effet de la loi (succession, faillite, etc.) ou décision judiciaire). En ce qui concerne l'expression "certifiée conforme à l'original" et la certification des documents, il convient de se reporter à l'explication donnée dans la note F4.12.

F4.15 Rubrique 10 (Signature ou sceau). Doit figurer dans cette rubrique une signature exigée en vertu de l'article 10.1)a). Par "qualité du signataire" (point 10.2), on entend déposant, titulaire, nouveau déposant, nouveau titulaire, mandataire du déposant ou mandataire du nouveau déposant. Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F1.30 à F1.32 relatives à la rubrique 14 du formulaire n° 1.

F4.16 Rubrique 11 (Taxe). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives aux taxes, qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 10.6). Il convient de se reporter aux explications données dans la note F1.33 relative à la rubrique 15 du formulaire n° 1.

F4.17 Rubrique 12 (Feuilles supplémentaires). Cette rubrique ne semble pas appeler d'explication.

F4.18 Rubrique 13 (Pièces jointes), point 13.1. Un pouvoir du mandataire du(des) nouveau(x) déposant(s) ou du(des) nouveau(x) titulaire(s) peut être joint à la requête, s'il n'est pas en possession de l'office, conformément aux exigences énoncées dans le projet d'article 7.

F4.19 Point 13.2. Des justificatifs du changement de déposant(s) ou de titulaire(s) peuvent être joints à la requête conformément aux exigences énoncées dans le projet d'article 10.4).

F4.20 Point 13.3. Lorsque le consentement des codéposants ou des cotitulaires qui conservent cette qualité est exigé conformément au projet d'article 10.4)d), ceux-ci peuvent donner ce consentement sur une feuille jointe ou en ajoutant leur signature sur la requête.

F4.21 Point 13.4. Une copie distincte de la requête peut être jointe à la requête conformément à l'exigence énoncée dans le projet d'article 10.7).

F4.22 Point 13.5. S'il existe d'autres pièces jointes, elles devront être indiquées sous le point 13.5 dans la colonne de droite.

Notes relatives au formulaire n° 5 (Certificat de cession)

F5.01 Titre du formulaire. Dans les formulaires internationaux individualisés, les points de suspension seront remplacés par le nom de l'office.

F5.02 Rubrique 1 (Certification). La certification, et le certificat de cession dans son ensemble, visent à répondre aux exigences découlant du projet d'article 10.4)a)ii), selon lequel une requête en inscription d'un changement de titulaire résultant d'un contrat [qui est présentée par le nouveau déposant ou le nouveau titulaire] doit être accompagnée d'un document attestant la cession.

F5.03 Rubrique 2 (Demande(s) ou brevet(s) visé(s)). En ce qui concerne la désignation d'une demande dont le numéro n'est pas connu, il convient de se reporter aux explications données dans la note F2.08 relative au point 4.2.1. du formulaire n° 2.

F5.04 Rubriques 3 (Cédant(s)) et 4 (Cessionnaire(s)). Ces points ne semblent pas appeler d'explication.

F5.05 Rubrique 5 (Signature ou sceau). Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F1.30 à F1.32 relatives à la rubrique 14 du formulaire n° 1.

F5.06 Rubriques 6 (Feuilles supplémentaires) et 7 (Pièces jointes). Lorsque le consentement d'un codéposant ou cotitulaire est exigé conformément au projet d'article 10.4)d), celui-ci peut donner ce consentement sur une feuille jointe ou en ajoutant sa signature sur le certificat de cession.

Notes relatives au formulaire n° 6

(Requête en inscription ou en radiation de l'inscription d'un accord de licence)

F6.01 L'objet du formulaire international type n° 6 est double. Il sert soit à demander l'inscription d'un accord de licence soit à demander la radiation d'une inscription de cette nature. Dans les deux cas, la personne qui présente la requête devra remplir les rubriques 1 à 14, à l'exception de la rubrique 9, qui ne s'applique qu'à la requête en inscription d'un accord de licence, et de la rubrique 10, qui ne s'applique qu'à la requête en radiation de l'inscription d'un accord de licence.

F6.02 Titre du formulaire. Dans les formulaires internationaux individualisés, les points de suspension seront remplacés par le nom de l'office. La case prévue pour l'indication d'une référence attribuée à la requête a pour objet de faciliter la tâche du donneur de licence, du preneur de licence ou du mandataire. Cette indication n'est pas obligatoire.

F6.03 Rubrique 1 (Requête en inscription ou en radiation d'une inscription). La partie qui présente la requête devra cocher la case appropriée pour indiquer le type de la requête.

F6.04 Rubrique 2 (Demande(s) ou brevet(s) visé(s)). Doivent figurer dans cette rubrique les indications exigées en vertu du projet d'article 11.1)a). En ce qui concerne la désignation d'une demande dont le numéro n'est pas connu, il convient de se reporter aux explications données dans la note F2.08 relative au point 4.2.1. du formulaire n° 2.

F6.05 Rubrique 3 (Donneur(s) de licence). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au(x) donneur(s) de licence qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 11.1)b) et selon le projet de règle 11.1)1).

F6.06 Rubrique 4 (Mandataire du (des) donneur(s) de licence). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au mandataire du ou des donneurs de licence qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 11.1)b) et selon le projet de règle 11.1)iii).

F6.07 Rubrique 5 (Domicile élu du donneur de licence). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au domicile élu du donneur de licence qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 11.1)b) et selon le projet de règle 11.1)iv). Il convient de se reporter aux explications données dans la note F1.21 relative à la rubrique 6 du formulaire n°1.

F6.08 Rubrique 6 (Preneur(s) de licence). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au(x) preneur(s) de licence qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 11.1)b) et selon le projet de règle 11.1)ii).

F6.09 Rubrique 7 (Mandataire du (des) preneur(s) de licence). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au mandataire du ou des preneurs de licence qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 11.1)b) et selon le projet de règle 11.1)v). Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F1.13 et F1.20 relatives à la rubrique 5 du formulaire n°1.

F6.10 Rubrique 8 (Domicile élu du preneur de licence). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au domicile élu du preneur de licence qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 11.1)b) et selon le projet de règle 11.1)vi). Il convient de se reporter aux explications données à la note F1.21 relative à la rubrique 6 du formulaire n°1.

F6.11 Rubrique 9 (Document attestant l'accord de licence). Cette rubrique ne doit être remplie que dans le cadre d'une requête en inscription d'un accord de licence. Doivent y figurer les indications relatives aux pièces justificatives qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 11.4)a). Il convient de se reporter aux explications données aux notes F4.11 et F4.12 relatives aux points 9.1 et 9.2 du formulaire n° 4.

F6.12 Rubrique 10 (Documents attestant la radiation de l'inscription de l'accord de licence). Cette rubrique ne doit être remplie que dans le cadre d'une requête en radiation de l'inscription d'un accord de licence. Doivent y figurer les indications relatives aux pièces justificatives qui peuvent être exigées en vertu de la disposition applicable par analogie énoncée dans le projet d'article 11.12)ii).

F6.13 Rubrique 11 (Signature ou sceau). Doit figurer dans cette rubrique la signature qui peut être exigée en vertu du projet d'article 11.1)a). Par "qualité du signataire" (point 11.2), on entend donneur de licence, preneur de licence, mandataire d'un donneur de licence ou mandataire d'un preneur de licence. Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F1.30 à F1.32 relatives à la rubrique 14 du formulaire n° 1.

F6.14 Rubrique 12 (Taxe). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives aux taxes qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 11.6. Il convient de se reporter aux explications données dans la note F1.33 relative à la rubrique 15 du formulaire n°1.

F6.15 Rubrique 13 (Feuilles supplémentaires). Cette rubrique ne semble pas appeler d'explication.

F6.16 Rubrique 14 (Pièces jointes), point 14.1. Un pouvoir du preneur de licence peut être joint à la requête s'il n'a pas déjà été remis à l'office, conformément aux exigences énoncées dans le projet d'article 7.

F6.17 Point 14.2. Un document attestant l'accord de licence peut être joint à la requête conformément aux exigences énoncées dans le projet d'article 11.4)a).

F6.18 Point 14.3. Lorsque le consentement d'un déposant, titulaire, titulaire de licence exclusive, codéposant, cotitulaire ou cotitulaire d'une licence exclusive qui n'est pas partie à un accord de licence est exigé en vertu du projet d'article 11.4)b), ceux-ci peuvent donner ce consentement sur une feuille jointe ou en ajoutant leur signature sur la requête.

F6.19 Point 14.4. Une copie distincte de la requête peut être jointe à la requête conformément à l'exigence énoncée dans le projet d'article 11.7).

F6.20 Point 14.5. S'il existe d'autres pièces jointes, elles devront être indiquées sous le point 14.5 dans la colonne de droite.

Notes relatives au formulaire n° 7

(Requête en inscription ou en radiation de l'inscription d'une sûreté réelle)

F7.01 Conformément aux dispositions du projet d'article 11.12), les rubriques du formulaire international type n°6 sont reprises, *mutatis mutandis*, dans le formulaire international type de requête en inscription ou en radiation de l'inscription d'une sûreté réelle, qui constitue le formulaire n° 7. Ce formulaire peut être employé pour demander soit l'inscription, soit la radiation de l'inscription d'une sûreté réelle. Dans les deux cas, le requérant doit fournir toutes les indications demandées dans les rubriques 1 à 14, à l'exception de la rubrique 9, à ne remplir que pour une requête en inscription d'une sûreté réelle et de la rubrique 10, à ne remplir que pour une requête en radiation de l'inscription d'une sûreté réelle.

F7.02 Titre du formulaire. Dans les formulaires internationaux individualisés, les points de suspension seront remplacés par le nom de l'office. La case prévue pour l'indication d'une référence attribuée à la requête a pour objet de faciliter la tâche du requérant ou de son mandataire. Cette indication n'est pas obligatoire.

F7.03 Rubrique 1 (Requête en inscription ou en radiation d'une inscription). Il convient de se reporter à l'explication donnée dans la note F6.03 à propos de la rubrique 1 du formulaire n° 6.

F7.04 Rubrique 2 (Demande(s) ou brevet(s) visé(s)). En ce qui concerne la manière d'identifier une demande dont le numéro n'est pas connu, il convient de se reporter aux explications données dans la note F2.08 à propos du point 4.2.1 du formulaire n° 2.

F7.05 Rubrique 3 (Personne qui fournit la sûreté réelle). Cette rubrique ne semble pas appeler d'explication.

F7.06 Rubrique 4 (Mandataire de la personne qui fournit la sûreté réelle). Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F1.13 et F1.20 à propos de la rubrique 5 du formulaire n° 1.

F7.07 Rubrique 5 (Domicile élu de la personne qui fournit la sûreté réelle). Il convient de se reporter à l'explication donnée dans la note F1.21 à propos de la rubrique 6 du formulaire n° 1.

F7.08 Rubrique 6 (Créancier garanti par la sûreté réelle). Cette rubrique ne semble pas appeler d'explication.

F7.09 Rubrique 7 (Mandataire du créancier garanti par la sûreté réelle). Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F1.13 et F1.20 à propos de la rubrique 5 du formulaire n° 1.

F7.10 Rubrique 8 (Domicile élu du créancier garanti par la sûreté réelle). Il convient de se reporter aux explications données dans la note F1.21 à propos de la rubrique 6 du formulaire n° 1.

F7.11 Rubrique 9 (Document attestant la constitution de sûreté réelle). Cette rubrique n'est à remplir que pour une requête en inscription d'une sûreté réelle. Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F4.11 et F4.12 à propos des points 9.1 et 9.2 du formulaire n° 4.

F7.12. Rubrique 10 (Document attestant la main-levée de sûreté réelle). Cette rubrique n'est à remplir que pour une requête en radiation de l'inscription d'une sûreté réelle.

F7.13 Rubrique 11 (Signature ou sceau). Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F1.30 à F1.32 à propos de la rubrique 14 du formulaire n° 4. Par "qualité du signataire" (point 11.2), on entend personne qui fournit la sûreté réelle, créancier garanti par la sûreté réelle, mandataire de la personne qui fournit la sûreté réelle ou mandataire du créancier garanti par la sûreté réelle.

F7.14 Rubrique 12 (Taxe). Il convient de se reporter aux explications données dans la note F1.33 à propos de la rubrique 15 du formulaire n° 1.

F7.15 Rubrique 13 (Feuilles supplémentaires). Cette rubrique ne semble pas appeler d'explication.

F7.16 Rubrique 14 (Pièces jointes). Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F6.16 à F6.20 à propos de la rubrique 14 du formulaire n° 6.

Notes relatives au formulaire n° 8
(Requête en rectification d'erreurs(s))

F8.01 Titre du formulaire. Dans les formulaires internationaux individualisés, les points de suspension seront remplacés par le nom de l'office. La case prévue pour l'indication d'une référence attribuée à la requête a pour objet de faciliter la tâche du déposant, du titulaire ou du mandataire. Cette indication n'est pas obligatoire.

F8.02 Rubrique 1 (Requête en rectification). Cette rubrique ne semble pas appeler d'explication.

F8.03 Rubrique 2 (Demande(s) ou brevet(s) visé(s)). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au numéro de demande ou de brevet qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 12.1a). En ce qui concerne le moyen d'identifier une demande dont le numéro n'est pas connu, il convient de se reporter aux explications données dans la note F2.08 à propos du point 4.2.1 du formulaire n° 2.

F8.04 Rubrique 3 (Déposant(s) ou titulaire(s)). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au(x) déposant(s) ou aux titulaire(s) qui peuvent être exigées en vertu des dispositions du projet d'article 12.1b), par renvoi au projet de règle 12.1i).

F8.05 Rubrique 4 (Mandataire). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au mandataire qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 12.1)b), par renvoi au projet de règle 12.1)ii). Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F1.13 à F1.20 à propos de la rubrique 5 du formulaire n° 1.

F8.06 Rubrique 5 (Domicile élu du déposant ou du titulaire). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives au domicile élu ou à l'adresse pour la correspondance du déposant ou du titulaire qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 12.1)b), par renvoi au projet de règle 12.1)iii). Il convient de se reporter aux explications données dans la note F1.21 à propos de la rubrique 6 du formulaire n° 1.

F8.07 Rubrique 6 (Indication des erreurs à rectifier et des rectifications à apporter). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives aux erreurs à rectifier et aux rectifications à apporter qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 12.1)a).

F8.08 Rubrique 7 (Signature ou sceau). Doit figurer dans cette rubrique la signature qui peut être exigée en vertu du projet d'article 12.1)a). Par "qualité du signataire" (point 7.2), on entend déposant, titulaire, mandataire du déposant ou mandataire du titulaire. Il convient de se reporter aux explications données dans les notes F1.30 à F1.32 à propos de la rubrique 14 du formulaire n° 1.

F8.09 Rubrique 8 (Taxe). Doivent figurer dans cette rubrique les indications relatives aux taxes qui peuvent être exigées en vertu du projet d'article 12.5). Il convient de se reporter aux explications données dans la note F1.33 à propos de la rubrique 15 du formulaire n° 1.

F8.10 Rubrique 9 (Feuilles supplémentaires). Cette rubrique ne semble pas appeler d'explication.

F8.11 Rubrique 10 (Pièces jointes), point 10.1. Lorsque la requête en rectification porte sur plusieurs demandes ou plusieurs brevets, elle peut être accompagnée d'une page de remplacement contenant la rectification pour chaque demande et chaque brevet visé, conformément aux dispositions du projet d'article 12.1)c).

F8.12 Point 10.2. Une ou plusieurs copies distinctes de la requête peuvent accompagner celle-ci conformément aux dispositions du projet d'article 12.6).

F8.13 Point 10.3. Une déclaration indiquant que l'erreur a été commise de bonne foi peut accompagner la requête conformément aux dispositions du projet d'article 12.1)d).

F8.14 Point 10.4. S'il y a d'autres pièces jointes, elles doivent être indiquées au point 10.4 dans la colonne de droite.

[Fin du document]